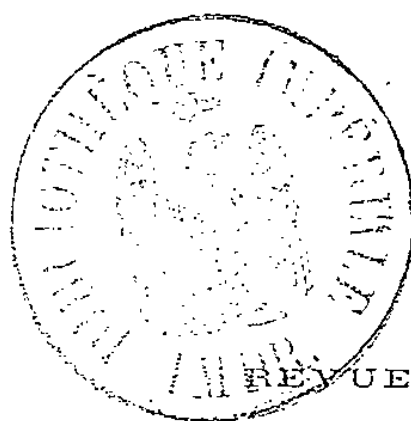


NOBILIAIRE ET ARMORIAL DE BRETAGNE

PAR

P. POTIER DE COURCY.

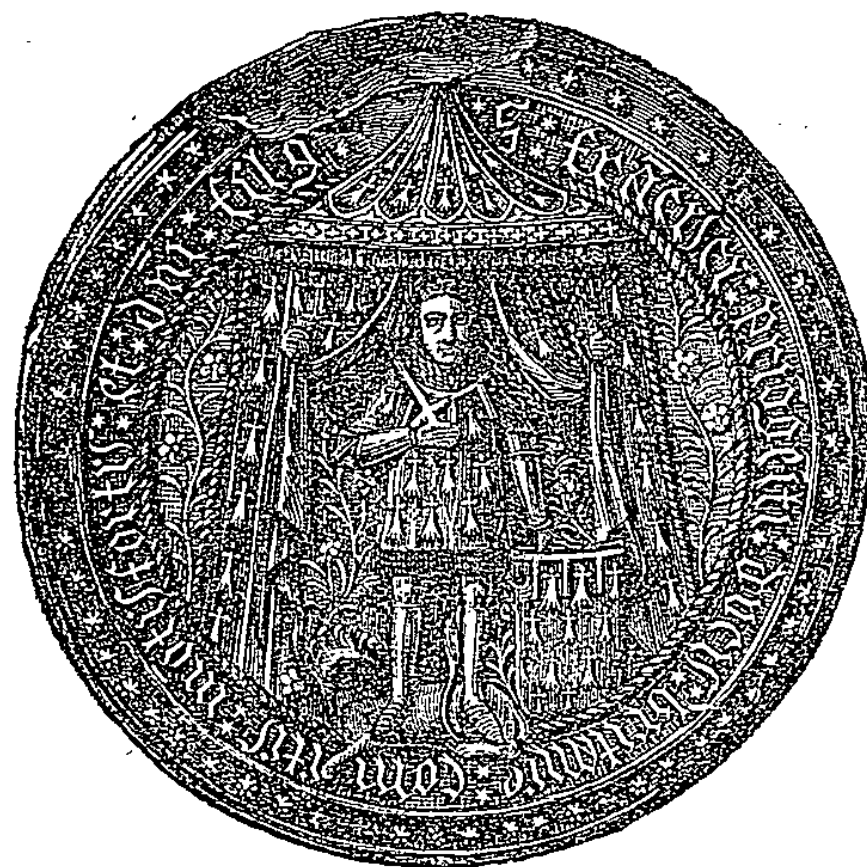


DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME TROISIÈME.

Et majores vestros et posteros cogitate:
TACITE.



NANTES,
VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD,
IMP.-ÉDIT., PLACE DU COMMERCE, 1.

PARIS,
AUGUSTE AUBRY, LIBRAIRE,
RUE DAUPHINE, 16.

M.D.CCCLXII.

1862

POSTFACE.

Voici quelques nouveaux éclaircissements sur l'esprit qui a présidé à la rédaction de l'ouvrage que nous terminons et sur les pièces justificatives qui composent ce dernier volume. Nous répondons en même temps à certaines objections qui nous ont été adressées dans le cours de notre publication. Ainsi l'omission de plusieurs noms inscrits dans l'*Armorial de Guy le Borgne*, n'est qu'apparente. Elle provient de ce que cet auteur ne désigne souvent les familles que sous un nom de terre, au lieu du nom patronymique délaissé par des branches cadettes sorties d'une même souche, lesquelles conservaient leurs armes primordiales, ou les modifiaient légèrement par l'adjonction d'une *brisure*.

Cet usage, fort répandu jusqu'au x^v^e siècle, de changer de nom sans changer d'armes, et *vice versa*, nous a déterminé à indiquer pour chaque article les armes identiques appartenant à des familles de nom différent, mais possessionnées dans les mêmes paroisses ou dans des paroisses voisines. Quand l'identité d'origine ou l'alliance entre ces familles n'est pas marquée, les renvois d'un nom à un autre ne sont donnés qu'à *enquerre*, c'est-à-dire pour rechercher les causes de cette similitude ou rapprochement d'armoiries.

On s'est également étonné que nous ayons rejeté parmi les généalogies suspectes et même fabuleuses, celles délivrées par les rois d'armes d'Irlande. Les raisons de ce rejet ont été nettement expliquées par une plume au moins aussi compétente que la nôtre; aussi ne pouvons-nous mieux faire que de citer textuellement les déductions de M. le comte E. de Cornulier :

« Les preuves, en matière généalogique, sont chose assez délicate et il est remarquable qu'à l'époque où ces preuves avaient une valeur réelle, chacun n'acceptait que les décisions des juges de son choix. Ainsi le Roi, pour les honneurs de sa cour, ne s'en rapportait qu'au généalogiste de ses ordres, sans tenir aucun compte des jugements de ses Intendants non plus que des arrêts de ses cours souveraines, pas même de ceux de son Conseil. Hors du palais du prince, le généalogiste de la cour était sans autorité. Les États de Bretagne n'acceptaient que les arrêts de leur Parlement et rejetaient même ceux du Conseil; enfin chaque chapitre noble ne s'en rapportait qu'à ses commissaires sur la naissance de ses candidats. Toutes ces preuves n'avaient pas la même valeur morale; aussi M. de Courcy a-t-il soigneusement désigné l'origine de chacune

d'elles. Les plus suspectes de toutes, comme il le déclare, étaient celles qui reposaient sur un arrêt du Conseil. C'est là que firent reconnaître leur qualité presque toutes les familles irlandaises émigrées à la suite des Stuarts et dont un grand nombre furent naturalisées en Bretagne. Il n'est pas douteux que la naissance de la plupart de ces émigrés ne fût très-distinguée ; mais ils produisaient généralement des généalogies remontant au VIII^e ou au IX^e siècle. En présence de pareilles prétentions, M. de Courcy s'est abstenu de toute citation antérieure à leur établissement en France. Ce silence lui était commandé par les décisions du Parlement. ¹ »

Ces généalogies, dit-on, sont certifiées par les rois d'armes d'Irlande ; mais il est bon de noter que, depuis leur institution moderne, ils acceptèrent sans contrôle toutes les déclarations des familles qui firent inscrire leurs généalogies dans leurs dépôts. La plupart sont d'ailleurs dressées par Jacques Tirry-Athlon, qui exerçait sa charge en France à la suite du Roi Jacques. Aussi se garde-t-il d'indiquer le lieu d'où il date ses certificats, pour ne pas montrer qu'il n'a pas à sa disposition, à *l'étranger*, les titres originaux dont il délivre néanmoins des expéditions.

« Il est impossible (lit-on dans un rapport de 1776 sur la requête d'une famille irlandaise, pour avoir entrée aux États) d'avoir plus de confiance dans les généalogies dressées par le roi d'armes d'Irlande que nous n'en aurions dans celles qui, ayant été dressées par le juge d'armes de France, nous seraient présentées dénuées de pièces et de titres nécessaires pour la preuve de chacun des degrés qui y seraient articulés. L'office d'Ulster ou roi d'armes d'Irlande n'a été établi dans ce royaume qu'en 1551, et il n'est cependant pas rare de voir sortir du bureau de cet officier des généalogies qui remontent jusqu'au IX^e siècle. Cela ne pourrait être s'il n'était pas libre à tous ceux qui le veulent de faire inscrire sur les livres de *remembrance* du bureau héraldique leurs noms et même leurs généalogies *sans représentation des titres au soutien*, par le roi d'armes ou ses commis, qui ensuite en délivrent des expéditions à tous ceux qui en demandent et ne certifient que la vérité en les déclarant extraites de leurs mémoires. Les attestations dont ces expéditions sont ensuite revêtues, quelque éminente que soit la qualité de ceux qui les donnent, ne peuvent inspirer plus de confiance dans ces sortes de généalogies ; elles ne font qu'attester l'état et les fonctions du roi d'armes, sans certifier même la vérité de sa signature. ² »

Devant ces considérants de M. de Robien, procureur général syndic des États, on reconnaîtra que les généalogies irlandaises, quoique délivrées avec un grand appareil de formes authentiques, ne sont en définitive que la copie de documents sans autorité, et l'on ne s'étonnera plus que nous nous soyons abstenus, dans un ouvrage sérieux, de reproduire des filiations remontant à une époque où l'hérédité des noms n'était même point encore établie ³.

Aux pièces justificatives annoncées, nous avons joint les listes, la plupart inédites, des chevaliers de l'Hermine, de Saint-Michel et du Saint-Esprit, celles des grands-croix et commandeurs de Saint-Louis et celles des gouverneurs et intendants de Bretagne, qu'on sera bien aise de

¹ *Bulletin du Bouquiniste*, Paris, Aubry, N° du 15 janvier 1862.

² Extrait des procès-verbaux des assises des États généraux et ordinaires des pays et duché de Bretagne, convoqués et assemblés par autorité du Roi en la ville de Rennes, l'an 1776.

³ Voir ci-après notre dissertation sur *l'Origine et la formation des noms de famille*.

trouver dans notre recueil. Quant aux listes d'évêques et d'abbés, comme elles sont insérées dans plusieurs catalogues spéciaux qu'on peut facilement consulter ¹, nous avons pensé qu'ayant mentionné, à l'article de chaque famille, les évêques ou abbés qu'elle avait pu donner à l'Eglise de Bretagne, il devenait inutile de reproduire ces noms rangés par sièges épiscopaux ou abbaciaux, à l'exception toutefois des familles bretonnes qui ont fourni des dignitaires ecclésiastiques hors de la province. Cette dernière liste, nous l'avons rédigée sur la *Gallia christiana* et les diverses éditions de la *France ecclésiastique*, et elle voit le jour pour la première fois.

On s'occupe aujourd'hui de publier les rôles des gentilshommes convoqués dans les différents baillages pour l'élection aux États généraux de 1789. On veut obtenir ainsi une statistique de la noblesse à cette époque ; on se propose même de lui donner un caractère officiel en vue de la loi du 28 mai 1858. Nous ne pensons pas qu'on arrive de la sorte à dresser un état complet de la noblesse, parce qu'il n'y eut de convoqués que les gentilshommes majeurs et possédant des fiefs nobles, ce qui implique beaucoup d'exclusions. Ces listes n'en conservent pas moins une grande valeur ; mais elles n'existent pas pour la Bretagne à la suite des procès-verbaux des ordres du clergé et de la noblesse réunis à Saint-Brieuc en avril 1789. Pour y suppléer, nous publions les noms de toutes les familles qui ont eu des représentants dans l'ordre de la noblesse, aux assises des États de la province depuis 1736, en citant la date de la plus ancienne tenue à laquelle un membre de chaque famille a assisté. Jusqu'à cette époque il suffisait aux gentilshommes, appelés ou non par lettres du Roi, d'être originaires de la province ou d'y posséder des biens pour se présenter à ces assemblées. Mais une déclaration du Roi du 26 juin 1736 prescrivit que nul à l'avenir n'aurait entrée et voix délibérative dans l'ordre de la noblesse, avant l'âge de vingt-cinq ans accomplis et sans justifier de cent ans de noblesse au moins, à peine contre les contrevenants d'être exclus de l'assemblée et d'avoir leurs noms rayés sur les registres. La même déclaration enjoignait aux commissaires des États de tenir la main à cette double obligation, par la représentation des extraits baptismaires « et des titres de ceux qu'ils estimeraient être dans ce cas. »

Il semblerait donc que la preuve la plus irrécusable d'extraction noble devrait être d'avoir été admis aux délibérations de l'ordre de la noblesse à partir de 1736. Mais il paraît que les commissaires ne se montrèrent pas constamment sévères dans leurs enquêtes, car on remarque qu'il se glissa à diverses tenues quelques membres, peu nombreux, il est vrai, appartenant à des familles déboutées à la réformation de 1668 et non réhabilitées, d'autres dont les ascendants n'avaient même pas été assignés à justifier devant la chambre de réformation de leur qualité avantageuse, et un plus grand nombre fort éloignés d'une noblesse centenaire, ainsi qu'on peut le constater en confrontant ces noms avec le texte du *Nobiliaire*. Le nombre de ceux qui n'avaient pas toutes les qualités requises par la déclaration de 1736 n'est d'ailleurs que le vingtième environ du chiffre total des votants.

Nous ne savons quelle conclusion tirer de cette infraction à une ordonnance royale, par les agents spécialement chargés de la mettre à exécution, à moins que par cette facilité d'admission,

¹ Conférez principalement : *L'Eglise de Bretagne ou Histoire des Sièges épiscopaux, Collégiales et Abbayes de cette province*, publiée d'après les matériaux de D. Morice et continuée par l'abbé Tresvaux. In-8°, Paris, Méquignon junior, 1839.

qui se prolongea jusqu'au nouveau règlement de 1770, ils ne voulussent gagner des voix dans l'assemblée au profit de la Cour et s'assurer d'une majorité pour certains votes difficiles à enlever. C'est sans doute par des motifs semblables que le Roi adressait des lettres de convocation à plusieurs personnes influentes qu'il avait des raisons particulières de voir assister aux États. Dans le Parlement anglais cette tactique est encore usitée et nous ne serions pas surpris que les mêmes causes motivassent la présence aux tenues d'États de quelques noms inscrits *aux fins de l'ordonnance* du gouverneur de la province, après la liste générale arrêtée et signée par les trois présidents des ordres. Ces dernières inscriptions ne font point preuves de noblesse ; « les ordonnances des gouverneurs ne peuvent être considérées que comme provisoires, seulement pour la tenue qui en a été l'objet. La provision qu'ils avaient accordée, ils eussent pu la refuser à la tenue suivante ¹. »

En 1770 intervinrent, sur la demande des États, d'autres lettres patentes, ordonnant que les originaires et extra-provinciaires qui, n'ayant pas produit ou ayant été déboutés lors de la réformation de 1668, n'auraient obtenu de jugements confirmatifs que depuis 1696, par lettres patentes, arrêts du Conseil ou ordonnances des Intendants, seraient tenus de se pourvoir devant le Parlement, d'y produire leurs titres et d'y faire juger, contradictoirement avec le Procureur général syndic des États, s'ils avaient les qualités requises par la déclaration de 1736 ².

Ce dernier règlement fut rigoureusement appliqué, et depuis 1770 on ne voit plus aux États d'entrées de faveur, en sorte que plusieurs familles figurent pour la dernière fois à la session de 1768-1769 et auraient été exclues aux tenues suivantes, si elles s'y étaient présentées.

Une autre réflexion qui naît de la lecture de ces listes, c'est que sur 2,084 familles maintenues aux réformations de 1668-1696, la moitié ne s'est rendue à aucune des trente assises, tant ordinaires qu'extraordinaires, tenues depuis 1736. L'abstention ne doit donc pas faire préjuger d'une manière absolue de la qualité d'une famille, car il n'y avait pas peine de radiation, ni de déchéance contre les absents. La présence aux États était un droit pour les gentilshommes et non une obligation. Il faut bien admettre aussi des abstentions forcées, comme la minorité chez les uns, le manque de fortune, l'exercice du commerce ou tout autre acte de dérogeance chez les autres, l'âge, la difficulté et la lenteur des moyens de transport, et dans beaucoup de cas la profession des armes. Un officier de marine naviguait ; un officier de terre était à la guerre ou en garnison à

¹ Déclaration du Conseil des États sur l'interprétation des lettres de 1770. (*Journal du Parlement*, tome IV.)

² « Il est certain qu'en dehors des arrêts rendus par la Chambre de la Réformation de 1668, on n'a jamais eu la même confiance, ni aux ordonnances de maintenue, ni aux jugements émanés soit des Commissaires départis, soit même du Conseil du Roi, où les familles étant moins connues, pouvaient avoir plus de facilité à *surprendre des jugements favorables par la similitudes des noms, en prenant de fausses attaches à des maisons nobles*, ou sur des pièces qui, produites en Bretagne devant des juges instruits des lois et des usages de la province, n'eussent pu soutenir un examen de discussion. » (Déclaration du Conseil des États sur l'interprétation des lettres de 1770, imprimée au tome IV du *Journal du Parlement*.)

Nous regrettons que la longueur de ce curieux et excellent Mémoire, signé des plus célèbres avocats du temps, MM. Marc de la Chénardaie, Poulain du Parc, Varin, Boylesve et le Chapelier, ne nous permette pas de le reproduire *in extenso*.

l'extrémité de la France. Les gentilshommes de la Basse-Bretagne se rendaient rarement aux tenues assignées à Rennes ou à Nantes; ceux de la Haute-Bretagne étaient au contraire en minorité aux États de Vannes ou de Morlaix. En résumé, les preuves de noblesse tirées de la présence aux États ne peuvent être invoquées par toutes les familles, même d'ancienne extraction, tandis que toutes celles préalablement déboutées et celles d'origine étrangère à la province, dès qu'elles avaient obtenu un arrêt de réhabilitation ou de maintenue au Parlement, s'empressaient d'user de leur droit et de se rendre à ces assemblées.

Les noms, prénoms et évêché de chaque membre étaient inscrits sur les registres du greffe; mais en donnant ensuite leurs adresses à l'imprimeur des États, quelques gentilshommes faisaient précéder leur nom d'un *titre* plus ou moins arbitrairement porté. Ces titres ne figurent pas sur les registres originaux et sont même entièrement proscrits de plusieurs listes imprimées, comme ils le sont des listes du Parlement et de la Chambre des Comptes.

L'esprit égalitaire était tel parmi la noblesse, que les gentilshommes ne voulaient admettre entre eux aucune supériorité et ne reconnaissaient en fait de titres que les neuf baronnies dites d'États.

On remarquera aussi l'interdiction, pour les membres du Parlement, de siéger aux États, dont il avait à exécuter ou même à contrôler et suppléer les décisions.

Le Parlement était tout à la fois un corps judiciaire et politique; à propos de l'enregistrement des édits du Roi, il examinait leur constitutionnalité et prononçait entre les États et le Pouvoir exécutif; il devait donc n'être engagé ni envers les États ni envers le Pouvoir, pour ne pas avoir à prononcer dans une cause où il aurait été juge et partie. C'est comme attachés au Parlement que les secrétaires du Roi n'entraient pas non plus dans les assemblées d'États, et, dans un ressort moins étendu, puisqu'il se bornait aux matières financières seulement, la Chambre des Comptes avait les mêmes incompatibilités. On voit par là qu'avant 1789 les idées vraiment libérales étaient, à certains égards, plus avancées que de nos jours, où nous avons vu le budget voté par ceux-là même qui y prenaient la plus large part.

Les dernières assises des États ouvertes à Rennes le 29 décembre 1788, furent suspendues par un arrêt du Conseil du 7 janvier 1789, qui les ajournait au 3 février. La noblesse, malgré l'ordre de dissolution auquel le Tiers s'était soumis, continua de siéger aux Cordeliers de Rennes jusqu'au 1^{er} février, nonobstant l'émeute dont le siège de ses délibérations avait été, les jours précédents, le sanglant théâtre. Notre relevé s'arrête à la tenue précédente de 1786, car on ne retrouve pas la liste des membres qui prirent part à la dernière représentation solennelle des anciennes franchises bretonnes. Nous disons la dernière, puisque l'ordre du Tiers refusa de s'associer aux délibérations et aux votes des deux autres ordres réunis au mois d'avril suivant à Saint-Brieuc, pour la nomination des députés aux États généraux de France. Le Tiers voulait être convoqué par sénéchaussées, et non en corps d'États conformément à ce qui s'était de tout temps observé, et à ce qui était écrit dans les constitutions de la Bretagne.

La noblesse protesta, appela les anoblis de la province et ceux qui avaient la noblesse transmissible à adhérer à ses protestations, et se sépara le 19 avril, après avoir déclaré que la convocation de deux ordres sans le Tiers étant inconstitutionnelle, il n'y avait pas lieu d'élire des députés aux États généraux. Elle ordonnait en même temps le dépôt, aux archives des États de ses protestations en faveur des droits, franchises, privilèges, libertés et immu-

nités de la province ¹. On sait que, depuis Louis XIV, les princes les respectaient peu ; mais l'opposition de la noblesse aux édits du Roi qui y portaient atteinte n'arrêta pas son dévouement à la royauté, pour laquelle elle se fit décimer à l'armée des Princes, à l'armée de Condé, dans la Vendée et à Quiberon, et, depuis soixante-dix ans, son histoire n'est qu'un glorieux martyrologe.

Aujourd'hui, la noblesse ne conférant plus de privilèges dans l'État, ayant perdu en France son caractère politique et n'y étant acceptée que comme distinction sociale, n'a plus d'autre place que celle que l'opinion veut bien lui accorder ; mais l'opinion est tenue apparemment en grande estime, puisque l'on voit tant de gens, qui ne sont nés ni nobles ni titrés, poursuivre ces distinctions sociales par des usurpations ridicules ou les convoiter comme de désirables récompenses. Ils ignorent complètement que la vraie noblesse ne se donne ni ne s'achète, qu'elle est indépendante des titres, qu'elle leur est antérieure et supérieure.

D'ailleurs, qui est-ce qui se préoccupe de nos jours de la légitimité d'un titre ? Cette indiscrete question ferait sourire dans le monde le plus aristocratique où l'on s'informe seulement si quelqu'un *prend* un titre, et cette facilité à en prendre comme à en donner, réduit singulièrement la valeur de ceux auxquels les familles ont quelque droit de prétendre.

Nous insérons aux pièces justificatives la liste des terres titrées d'ancienneté immémoriale avec la suite de leurs possesseurs successifs, celle des terres érigées en dignité et celle des titres acquis par lettres souveraines. Nous avons aussi conservé sur nos listes aux personnes qui ont eu les honneurs de la Cour et aux officiers généraux, indépendamment des titres héréditaires dont les uns et les autres pouvaient être décorés, les titres personnels et viagers inscrits sur leurs lettres de présentation ou leurs brevets. En dehors de ces catégories, les seules patentes quoique fort distinctes, il peut exister d'autres titres jouis plus ou moins régulièrement par prescription ; il ne nous était pas possible de nous livrer à l'examen de leur légitimité, les éléments de conviction nous faisant absolument défaut ; nous ne pouvions donc les admettre faute de justification suffisante.

Notre œuvre serait bien imparfaite sans le concours qu'ont bien voulu nous prêter quelques hommes spéciaux auxquels nous sommes heureux de témoigner notre gratitude. C'est à M. Léon de Tréverret, ancien garde-du-corps du Roi, qui possède si parfaitement l'histoire de l'ancienne armée française, que nous devons la nomenclature des pages du Roi et celle des officiers généraux. M. Briant de Laubrière a mis gracieusement à notre disposition les matériaux qu'il avait rassemblés pour une nouvelle édition de son *Armorial de Bretagne*, et spécialement ses extraits de l'*Armorial Breton*, manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, et ses extraits des portefeuilles de *Gaignières* et des *Blancs-Manteaux*. Enfin, M. Ernest de Cornulier, auteur du *Dictionnaire des terres du comté nantais*, ouvrage qui nous a été si utile pour cette partie de la Bretagne que nous connaissions moins, a dépouillé à notre intention, aux archives de la Cour des Comptes de Nantes, plusieurs des documents originaux cités dans notre *Bulletin bibliogra-*

¹ Ce procès-verbal existe aux archives d'Ille-et-Vilaine ; mais l'état nominatif des signataires n'y est pas joint. D'autres mémoires de la noblesse de Bretagne au Roi, imprimés en mai 1788 et janvier 1789, sont au contraire revêtus de 13 à 1400 adhésions par signatures ou par procuration.

phique. C'est à l'active et précieuse collaboration de M. de Cornulier, c'est à ses lumières et à sa complaisance inépuisables que le public sera redevable de la supériorité de cette édition sur la précédente.

Nous aurions désiré y joindre comme complément le *Dictionnaire héraldique*, aujourd'hui épuisé, publié en 1855 ; mais c'était grossir démesurément notre cadre dont les limites présumées ont été déjà notablement élargies. Nous nous réservons donc de faire ultérieurement de cet ouvrage l'objet d'une publication spéciale indépendante de celle-ci, dont elle sera néanmoins l'appendice.

Nous n'avons pas sans doute la prétention d'avoir épuisé le sujet dans l'œuvre laborieuse que nous venons d'achever. Il a existé un certain nombre de familles, marquées dans les anciennes réformations des foudges, dont les blasons sont encore inconnus, et les procès-verbaux des droits honorifiques et prééminenciers dans les églises décrivent quantité de vitres et d'écussons dont l'attribution reste à fixer. Nous avons du moins beaucoup fait pour remplir les lacunes de l'édition de 1846 et pour faciliter la tâche de nos successeurs, en éclairant bien des doutes et en rectifiant bien des faits.

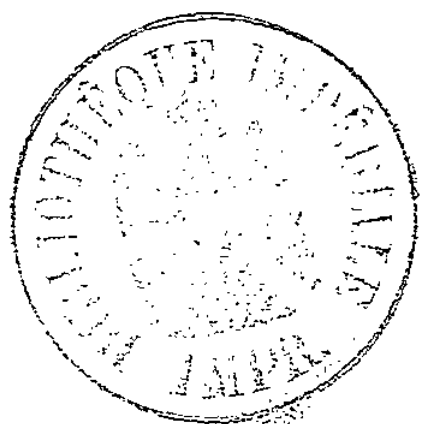
A défaut d'autre mérite, on ne nous refusera pas, nous l'espérons, celui d'avoir cherché au milieu des ruines que notre époque ajoute à d'autres ruines à suivre le conseil d'Ovide :

Sparsa..... matris collige membra tuæ.

NOBILIAIRE

ET

ARMORIAL DE BRETAGNE.



ORIGINE ET FORMATION DES NOMS DE FAMILLE.



Le nom patronymique, nom de famille ou surnom, est un nom commun à tous les descendants d'une même race et transmis par son auteur ; il se continue de père en fils dans la même famille et appartient à toutes ses branches. Le nom propre, nom de baptême ou prénom, est celui qui précède le nom de famille, et il est l'appellation distinctive de chaque individu de la même famille.

On voit par la généalogie de Jésus-Christ que les Hébreux ne connaissaient pas les noms de famille héréditaires. Les Grecs n'en firent pas non plus usage, et, à l'exemple des Hébreux, ils indiquaient le nom de leur père après le leur, pour se distinguer entre eux. La pluralité des noms n'est donc pas antérieure aux Romains, qui, suivant Tite-Live, appelaient le nom général qui se donne à toute la race *Nomen gentilitium*, et le nom personnel *Prænomen*. A ces deux noms ils en ajoutèrent par succession de temps un troisième qu'ils appelèrent *Cognomen*, et qui servait à désigner à quelle branche d'une même famille on appartenait. Enfin, ils faisaient quelquefois usage d'un quatrième nom *Agnomen* ; mais ce dernier, qui se donnait généralement en mémoire d'une action éclatante, était personnel et non transmissible. De cette dernière espèce étaient le nom d'*Africanus* pris par l'un des Scipion, d'*Asiaticus* pris par l'autre, et celui de *Torquatus* donné à Manlius.

L'empereur César s'appelait Caius-Julius-César. Caius était le nom personnel, *prænomen*; Julius était le nom de sa famille, *nomen*, et César le nom particulier de sa branche, *cognomen*.

Publius-Cornélius-Scipio-Africanus réunit le *prænomen*, le *nomen*, le *cognomen* et l'*agnomen*.

Les barbares qui renversèrent l'empire romain, et les Bretons lors de leur établissement dans l'Armorique, ne portaient, ainsi que les plus anciens peuples, qu'un seul nom propre et individuel; mais, comme les Hébreux et les Grecs, ils énonçaient à la suite de leurs noms celui de leur père, comme Hervé fils de Josselin, Robert fils de Guéthenoc, Raoul fils de Judicaël. On voit par les actes donnés par D. Morice, que cet usage se conserva dans les diocèses de Léon et de Cornouailles jusqu'à la fin du XII^e siècle. Ainsi une donation de 1069, faite à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, a pour témoins :

Kadou mab (en breton, *fils*) David.
Killoe mab Gusfred,
Saliou mab Gulchuen,
Guen mab Gualc'h,
Lancelin mab Budoëre,

Derian mab Tanguy,
Kadoret mab Huelin,
Even mab Edern,
Jungomarc'h mab Gurgaraël ¹.

Dans les autres diocèses, les nobles commencèrent dès le XI^e siècle à prendre des surnoms qu'ils tirèrent soit de leurs terres, soit de quelque sobriquet. A leur exemple, les individus des classes inférieures qui furent successivement affranchis ou qui conquièrent une personnalité plus distincte, au lieu d'être uniquement désignés par leur nom de baptême et celui de leur père, prirent ou reçurent de nouveaux noms, car la plupart leur furent sans doute imposés. Quoi qu'il en soit, toutes ces variétés de noms sembleraient pouvoir se diviser en cinq classes distinctes :

1^o Les noms de lieux, soit qu'ils proviennent de provinces, de villes, de paroisses, de chapelles, de seigneuries ou de simples domaines tenus et manœuvrés par des vassaux.

2^o Les noms de baptême transmis héréditairement par les pères aux enfants.

3^o Les noms de dignités ecclésiastiques ou féodales, fonctions, offices, professions ou métiers; ceux indiquant la condition et les degrés de parenté.

4^o Les noms des bonnes ou mauvaises qualités physiques ou morales, auxquels on peut joindre les noms d'animaux, parce que la plupart n'ont été donnés qu'à cause de quelque similitude.

5^o Enfin la foule des noms qui ne sont relatifs ni à la terre, ni aux fonctions ou à l'industrie, ni aux qualités ou défauts saillants, mais qu'on a empruntés aux plantes, fleurs ou fruits; aux meubles, instruments, habits; aux saisons, aux mois ou aux jours de la semaine; aux éléments, aux astres, aux métaux. En un mot, l'on peut rejeter dans la même catégorie la plupart des sobriquets de tout genre.

¹ Cartulaire de Quimperlé, apud D. Morice, t. 1, *Prouves*, col. 432.

De ces cinq variétés de noms, aucune ne peut être attribuée exclusivement aux familles nobles, car les simples tenanciers ont souvent adopté le nom de leur tenue, les bâtards celui de leur paroisse, et les sobriquets même les plus grotesques étaient portés par les nobles dès le XII^e siècle. On peut seulement présumer que les familles le plus anciennement illustrées n'ont jamais dû porter de noms de métiers, et que les familles qui portent ces derniers noms ont eu pour auteur un individu qui exerçait l'industrie rappelée par le nom patronymique.

La coutume des sobriquets s'est conservée dans la classe populaire, comme elle règne dans les écoles parmi les enfants, et l'on voit des gens qui finissent par s'en accommoder jusqu'à les joindre à leur vrai nom, même dans les actes publics. Les sobriquets sont donc souvent devenus des noms de famille; cependant il paraissent avoir été inconnus dans les Gaules sous les Mérovingiens, et sous les Carlovingiens ils n'étaient pas encore héréditaires¹.

Les princes bretons portant souvent le même nom propre, on employa des surnoms particuliers pour les distinguer entre eux pendant les VIII^e, IX^e, X^e et XI^e siècles. Ainsi, on trouve dans cette période de notre histoire :

Grallon Meur (<i>grand</i>),	Budic Meur,	Daniel Dremruz (<i>face rouge</i>),
Grallon Flam (<i>brillant</i>),	Budic Castellin,	Daniel Unva,
Alain Rébras (<i>trop grand</i>),	Alain Barbetorte,	Alain Fergent.
Alain Caignart,	Alain le Noir,	

Il n'est pas certain que ces surnoms leur aient été donnés de leur vivant; du moins sur les chartes ils ne signent que le nom de baptême, qui est effectivement le vrai nom de la personne, et, à l'exemple des princes, les évêques ont retenu cette ancienne coutume.

Plusieurs siècles après l'adoption héréditaire des noms de famille, les femmes n'avaient encore que leur nom de baptême, et l'adoption d'un nom de famille n'a pas été générale en Bretagne avant la fin du XIV^e siècle; sans cela on n'y trouverait pas autant de familles de paysans qui portent les noms de *Blois* ou de *Montfort*, sans doute parce que leur auteur s'était trouvé dans les armées de l'un ou l'autre de ces deux compétiteurs au duché de Bretagne.

Beaucoup de noms primitifs ont été changés par vanité, et parce qu'ils avaient une signification ridicule en français², et les familles y ont souvent substitué des noms de terre, ce qui explique pourquoi un si grand nombre de noms patronymiques sont aujourd'hui perdus. D'autres familles ont traduit leur nom du breton en français, comme les Penfeunteniou, les Penhoat, les Iaouancq, les Roué, les Coat, les Traon, qu'on appelle souvent maintenant : Cheffontaines, Chef du Bois, le Jeune, le Roi, du Bois, du Val; d'autres enfin en ont fait des noms hybrides, comme Châteaufur, Châteaumen, Dounval, la Villéllio, au lieu de Castelfur, Castelmen, Traondoun, Kerillio.

¹ D. de Vaines, *Dictionnaire de Diplomatique*.

² De nos jours même, la famille Poilvilain a pris lettres à la chancellerie pour s'appeler dorénavant Soivilain.

Nous avons dit que beaucoup de noms de baptême étaient devenus des noms de famille; souvent ils ont été précédés d'un radical breton comme *Ker*, mot qui correspond à celui de *ville* dans les autres provinces de France. Ainsi les Tanguy, Salaun, Morvan, Roignant, Jean, Pierre, Pol, Derrien, sont devenus des Kertanguy, Kersalaun, Kermorvan, Kerroignant, Kerjean, Kerber, Kerbol, Kerderrien.

Les Châteaubriant, Goasbriant, Guébriant, Kerbriant, Trobriant se nommaient Briant. Les premiers appelèrent *château* leur habitation; les suivants élevèrent la leur, soit sur le bord d'un ruisseau (*Goas*), sur un gué (*Gué*) ou dans un vallon (*Traon* ou *Tro*). Les noms de lieux se sont formés non-seulement par l'adjonction à un nom de baptême des radicaux Castel, Goas, Gué, Guern, Ker, Les, Land, Loc, Plou, Roc'h, Tref, et autres dont nous donnerons en même temps que de ceux-ci la signification; mais ils ont été appelés de leur position topographique, du voisinage de quelque pierre, montagne, arbre, etc., et tous ont une signification.

Dans la Haute-Bretagne, les noms de lieux se sont souvent composés d'un nom patronymique suivi des désinences *aye*, *aié* ou *ais*, et *ière* ou *té*, qui deviennent *ey* et *y* en Normandie et sont synonymes d'*ac* en Gascogne.

Ainsi on trouve des :

Le Bel de la Belière,
Belin de la Belinaye,
Bidé de la Bidière,
Bigot de la Bigotière,
Blanchard de la Blanchardaye,
Breton de la Bretonière,
Le Duc de la Ducheté,
Le Fer de la Ferrière,
Ferron de la Ferronnaye,
Hersard de la Hersardaye,

Leziard de la Leziardière,
Mancel de la Mancelière,
Martin de la Martinière,
Morin de la Morinaye,
Moricé de la Moricière,
Piron de la Pironais,
Provost de la Provostaye et Provosté,
Réau de la Réauté,
Robin de la Robinaye,
Vincent de la Vincendière.

Ces désinences doivent être prises dans le sens du pluriel : ainsi la Belière, la Martinière, la Vincendière, ne signifient pas la demeure d'un le Bel, d'un Martin, d'un Vincent, mais plutôt *des* le Bel, *des* Martin, *des* Vincent.

Les noms de saints rappellent une chapelle ou un ermitage sous le vocable de ce saint ou habité anciennement par lui. Cependant quelques-uns ne sont pas des noms de lieux, mais des enseignes de marchands au moyen âge, dont ces marchands se sont fait des noms de famille; c'est pour cela que nous avons tant de Sainte-Croix, Sainte-Marie, Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Jean, etc.

Les noms ou surnoms tirés de la forme du caractère, des qualités ou des défauts des individus, du mois de leur naissance; les noms d'animaux et même les surnoms les plus grotesques peuvent appartenir à des familles d'ancienne extraction noble, aussi bien que les noms rappelant la patrie, comme le Gall, Gallois, le François, l'Anglois, le Normand, Picart, Bourgoing, Gascoing, le Valois, Poitevin, Lionnais, Lallemand, Lombart; mais on comprend que ces dernières familles ne sont pas originaires de Bretagne.

Les familles le Bret, Bretagne, le Breton, ont sans doute une origine bretonne, mais il a fallu qu'elles eussent émigré dans d'autres provinces, lorsqu'elles ont reçu leur appellation.

Beaucoup de noms sont des adjectifs en breton, composés d'un substantif suivi de l'augmentatif *ec*, *euc*, *oc* ou *ac*, suivant les dialectes, ou du diminutif *ic*. Le français a pareillement des augmentatifs qui sont *ard*, *eau* et *u*, et des diminutifs *et*, *in*, *ot*.

Ainsi le GUEN, le BLANC, devient *Guennec* ou *Guennoc*, c'est-à-dire Blancart, Blanchard.

SCOUARN, oreille, devient *Scouarnec*, c'est-à-dire oreillard.

PENN, tête, devient *Pennec*, c'est-à-dire Têtard ou Tétu.

PAV, patte, devient *Pavec*, c'est-à-dire Patu.

GAR, jambe, devient *Garéc*, c'est-à-dire Jambu.

CORN, corne, devient *Cornec*, c'est-à-dire Cornard ou Cornu.

BOC'H, joue; augmentatif *Boc'hec*, joufflu; diminutif *Boc'hic*.

COZ, vieil; augmentatif *Cozec*, vieillard; diminutif *Cozic*.

Richard est l'augmentatif de Riche, dont Richelet est le diminutif. Coignet, Grandet, Jolivet, Noblet, Robinet, Roitelet, Jardinot sont les diminutifs de Coing, Grand, Jolif, Noble, Robin, Roi, Jardin. Une autre terminaison des noms bretons est le pluriel; nous en citerons plusieurs exemples, et nous ferons observer que l'usage de donner une terminaison plurielle à un nom de famille, pour désigner collectivement les individus qui composent cette famille, continue toujours à être suivi. On sait qu'en Italie les noms de famille se mettent aussi au pluriel, et en Pologne au féminin.

Nous répèterons que les noms de profession ou de métier n'ont vraisemblablement pas appartenu dans le principe à des nobles, car il est probable que ces professions ou métiers ont été exercés par les premiers auteurs de ces familles, qui en ont gardé le nom. On pourrait en conclure que les familles qui ne portent qu'un nom de terre sont plus anciennes que les autres; toutefois, on ne doit rien avancer à cet égard d'une manière absolue, car, d'une part, on rencontre des noms de métiers portés par des seigneurs dès le XII^e siècle, et d'un autre côté, on sait qu'un grand nombre de noms patronymiques sont aujourd'hui perdus. Un nom de métier n'implique donc pas toujours l'existence d'un ancêtre qui a exercé cette profession. Si le connétable de Clisson eût vécu plus tôt, son surnom de *Boucher* eût pu passer à sa race. On appelle tous les jours *Maçon* celui qui fait beaucoup bâtir, sans pour cela tenir la truelle, et une famille *Boullanger* a été ainsi nommée pour avoir nourri à ses dépens toute une ville, pendant une disette.

On trouve aussi, dès le temps de la formation des noms, un très-grand nombre de roturiers qui ont pris des noms de lieux; mais le plus souvent ces noms, à la différence de ceux des familles nobles, ne se rattachent pas à un domaine particulier. On s'appelait du Bois, sans dire de quel bois; de la Vigne, du Pré, sans désigner quelle vigne ou quel pré, et de même du Champ et des Champs, de la Cour, du Four, du Val, de la Porte, de la Planche, de la Rue, de la Croix, du Chemin, de la Pierre, etc. Ces noms sont excessivement communs en breton et en français, et un grand nombre, sans qu'il y

ait encore ici rien d'absolu à affirmer, ont été donnés dans le principe à des bâtards, en raison des circonstances dans lesquelles ils ont été recueillis ¹.

Dans les deux derniers siècles, tous les bourgeois vivant noblement, c'est-à-dire ne faisant pas le commerce, dès qu'ils étaient possesseurs d'un petit quartier de terre en prenaient le nom, et quittaient même souvent leur ancien nom de famille pour celui de leur domaine, vanité que Molière a ridiculisée dans ces vers de l'*Ecole des Femmes* :

Quel abus de quitter le vrai nom de ses pères
Pour en vouloir prendre un bâti sur des chimères !
De la plupart des gens, c'est la démangeaison ;
Et sans vous embrasser dans la comparaison,
Je sais un paysan qu'on appelait Gros-Pierre,
Qui n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
Et de Monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

Nous ignorons si c'est avant d'avoir fait ces vers ou après, que Jean-Baptiste Poquelin devint M. de Molière (du Moulin), mais il paraît que la mode fut contagieuse, même pour lui.

« Plusieurs suppriment leurs noms, dit aussi la Bruyère, qu'ils pourraient conserver » sans honte, pour en adopter de plus beaux où ils n'ont qu'à perdre, par la compa- » raison que l'on fait toujours d'eux qui les portent, avec les grands hommes qui les ont » portés. » Il s'en trouve enfin qui, nés à l'ombre d'un clocher de Léon ou de Cornouailles, allongent leur nom d'une terminaison étrangère, croyant se rendre des personnages plus importants.

Tout le monde connaît de ces individus cosmopolites qui répondaient dans leur enfance au nom de Martin, par exemple, et qui, suivant la province ou le pays dont ils ont intérêt à se dire originaires, deviennent des Kermartin en Basse-Bretagne, des la Martinière dans la haute, des Martinville en Normandie, des Martincourt en Picardie, des Martinbourg en Flandre, des O'Martin en Irlande, des Mac Martin en Ecosse, des Fitz Martin ou Martinson en Angleterre, des Martinski en Pologne, des Martinowitz ou Martinoff en Russie, des Martini, Martinelli, Martinosi, Martinengo en Italie, des Martineng en Dauphiné, des Martignac en Gascogne, des Martinez en Espagne, et qui en passant par Montmartin et Martigny, finissent par mourir Martineau.

Mais ce n'est point un traité des usurpateurs de noms que nous faisons ici ; nous n'avons voulu qu'indiquer seulement la formation et l'origine des noms. Pour trouver

¹ A ce sujet, nous ne voyons pas pourquoi on ne donne plus aux bâtards de noms qui leur permettent, une fois devenus hommes, de se confondre avec les autres familles sans que leur origine fût marquée par leur nom. Nous avons vu la même semaine trois enfants naturels nés à Morlaix, auxquels on avait imposé les noms de *Dièze*, *Bémol* et *Bécarre*. N'était-il pas plus simple de leur donner un nom en conformité de leur signalement ou du lieu où ils étaient exposés ? Et par exemple, si l'un avait de grands yeux, de le nommer *Lagadec*, ou *Garec* s'il avait de fortes jambes, ou *Scouarnec* s'il avait de longues oreilles. Ces noms, portés par une infinité de familles, ne sont point ridicules comme ceux qu'on a infligés à ces malheureux. Nous recommandons cette observation aux maires ou à leurs secrétaires, qui ont de trop fréquentes occasions de la mettre en usage.

nos exemples, nous n'avons eu qu'à compulser les registres de l'état-civil dans un certain nombre de communes, et souvent même qu'à nous promener dans les rues d'une grande ville, en prenant note des noms des marchands sur les enseignes. Ces noms formeraient un vaste glossaire, dont nous sommes loin d'avoir épuisé la liste que d'autres continueront.

Nous terminerons ce préambule en faisant remarquer que si la connaissance de la langue romane et du breton eût été plus répandue, bien des gens auraient sans doute évité le non sens grammatical d'accoler la particule *de* à des épithètes adjectives ou à des prénoms, à des noms de métiers ou même à des noms d'animaux, ce qui se voit souvent.

PREMIÈRE CLASSE.

NOMS DE FAMILLE TIRÉS DES NOMS DE LIEUX.

Principaux radicaux bretons et noms qui en dérivent.

AOT.

AOT, rivage, *nom de famille correspondant ou synonyme en français de* : la Rive, du Rivage.

AVAL.

AVAL, pomme, *pluriel* Avalou, Avaleuc et Avalot, lieu abondant en pommes, la Pommeraye.

BALAN.

BALAN, genêt, Balanan, Balanec, Kerbalanec, la Genétaye.

BEC.

BEC, pointe, du Bec, des Pointes, Becmeur, grande pointe.

BÉVEN.

BÉVEN, bouleau, Bévenec, la Boulaye.

BEUZ.

BEUZ, Beuzit, buis, *pluriel* Beuzidou, la Boëssière, la Boissière ou la Boixière.

BOT.

BOT ou BOD, *en construction* : le Vot, buisson, du Bos, du Bosc, du Buse, de Buisson, Boquet, du Bouchet, la Barte, la Brosse, la Brousse, la Touche, les Touches.

BOT-glazec et Bollazec, buisson de verdure.

BOT-deru ou derff, — de chêne.

BOD-illio, — de lierre.

BOD-illy, — de cormier.

BOD-ivin, buisson d'if.

BOT-loré, — de laurier.

BOD-onn, — de frêne.

BOT-sco, — de sureau.

BOT-garz, buisson de la haie.
BOT-meur, — grand.
BOT-Quénal, *nom propre*.
BOT-Miliau, *idem*.
BOD-Igneau, *idem*.
BOD-ros, — de roses ou du tertre.

BOD-énes, buisson de l'île.
BOD-illis, — de l'église.
BOT-cudon, — du ramier.
BOT-orel, — de la bille.
BOT-téo, — épais.
BOT-quéau, — creux.

Les noms des paroisses de Bobital, Bodivit, Bothoa, Botlézan, Boquen et Botsorhel ont le même radical.

BRAN.

BRAN, Bré (en gallois, *mons, collis*), d'où les noms de paroisses ou de familles de Brains, Brélès, Brandérion, Bréal, Brécé, Brech, Bréhant, Bréhat, Bréhoat, Brélévenez, Brélidy, Bréteuil, Bréventec, Brenilis, Branbuan, Brangays, Brangolo, Brémour, Bréhonic, Brenolou, Brézal, Brescanvel, Bréneuc, Brénéen, Branseuc, Brambeat, Bresséan, Brenéol.

BRUC.

BRUC, bruyère, des Brieux, la Brière.

CASTEL.

CASTEL, château, du Chastel, Castel.

COAT.

COAT ou COËT, bois; *diminutif* Coadic, Couëdic, Petit-Bois, Broël, Breil, du Breuil.

COAT ou COËT-Arel, *nom propre et nom de famille*.

COAT-ar roc'h, bois de la roche.

COAT-an Rouz, *nom de famille*.

COAT-an scour, — de la branche.

COAT-ar Moal, *nom de famille*.

COAT-bihan, — petit.

COAT-meur, — grand.

COAT-doun, — profond.

COAT-dreuz, — de travers.

COAT-lédan, — large.

COAT-Congar, *nom propre et nom de famille*.

COAT-élez, — des anges.

COAT-an fao, — du hêtre.

COAT-an garz, bois de la haie.

COAT-Inizan, *nom propre et nom de famille*.

COAT-Ivy, *idem*.

COAT-losquet, — brûlé.

COAT-men, — de la pierre.

COAT-ménec'h, — des moines.

COAT-quelven, — des noisettes.

COAT-quéau, — de la caverne.

COAT-griziou, — des racines.

COAT-saout, — du bétail.

COAT-an empren, — du rayon de roue.

COAT-Morvan, *nom propre et nom de famille*.

COAT-cren, — du tremble, la Tremblaye.

CLEUZ.

CLEUZ, fosse, *pluriel* Cleuziou, la Fosse, des Fossés, Clezmeur, grand fossé.

COMBOT.

COMBOT, étage, terrasse, de l'Estrade.

CREAC'H.

CREAC'H, Crec'h ou Quénec'h, mont, du Mont (*voyez MÉNEZ, Ros et RUN*).

CREAC'H-quérault, mont du hérault.

CREAC'H-Morvan, *nom propre et nom de famille*.

CREAC'H-Miquel, *idem*.

CREAC'H-grizien, — de la racine.

CREAC'H-Riou, *nom propre et nom de famille*.

CREAC'H-meur, — mont grand.

CREAC'H-menec, — pierreux.

QUÉNEC'H-quiv-illy, — de la souche du cormier.

CORN.

CORN, *pluriel* Cornou; *diminutif* Cornic, du Coin, Coignet, Le Corgne.

DÉROFF.

DÉROFF, chêne, Derveç, Dervenec, — lieu abondant en chênes, la Chesnaye, du Chesne, des Chesnes, de Caine, du Quesne, du Chesnoy, du Quesnoy, Chesnel, du Rouvère, du Rouvray, du Rouvroy.

DOUR.

DOUR, *diminutif* Douric, eau, de l'Aigue, Dourven, — eau blanche, Dourduff, — eau noire.

DOR.

DOR, porte, de la Porte, Delporte, des Portes, Portail.

DREN.

DREN, épine, Kerdren ou Kerdrain, — l'Épinaye.

DREZ.

DREZ, ronce, Drézec, Drézenec, lieu abondant en ronces, Ronsard, la Roncière.

ÉNEZ.

ÉNEZ, île, *pluriel* Inizi, — de l'Isle, des Isles, Énez-gaër, — Belle-isle.

FAVEN.

FAVEN, *pluriel* Fao, hêtre, du Fay, du Faou, Kerfaven, Favec, Favenec, Faouëd, et son *diminutif* Faouëdic, lieu abondant en hêtres, La Charmoye.

FROST.

FROST, lieu inculte, désert, Gastine, la Gastinais.

GARZ.

GARZ, haie, des Hayes, des Essarts, Brou, de la Brosse, des Brosses.

GOAZ.

GOAZ, *pluriel* Goaziou, }
GOAZEL, *pluriel* Goazellou, } ruisseau, de la Noue, de la Noë, du Chanel.

GOAZ-Moal, *nom de famille*.

GOAZ-Briant, *idem*.

GOAZ-glas, ruisseau vert.

GOAZ-ven ou guen, — blanc.

GOAZ-duff, — noir.

GOAZ-ruz, — rouge.

GOAZ-lin, ruisseau du lin.

GOAZ-quélen, — du houx.

GOAZ-caër, — beau.

GOAZ-ien, — froid.

GOAZ-clin, — du coude ¹.

GOUEZ.

GOUEZ, arbre, Guézennec, Guéhenneuc, lieu abondant en arbres.

GOVEL.

GOVEL, *pluriel* Gouvello, forge, des Forges, de la Forge, de la Ferronaye, de la Farge.

GUÉ.

GUÉ, gué, Gué-Briant, *nom propre et nom de famille*.

GUÉ-Madeuc, *nom de famille*.

GUÉ-méné, gué de la montagne.

GUERN.

GUERN, *en construction* : le Vern, *diminutif* Guernic; *pluriel* Guernigou, aulne, marais, de Launay, des Aulnays, de la Vergne, de Vernède, des Maretz.

GUERN-ar-c'han, marais du canal.

GUERN-Isac, *nom propre*.

GUERN-élez, — des anges.

GUERN-Even, *idem*.

GUIC.

GUIC (*vicus*), bourg, du Bourg, Guinéves, — Neufbourg et Bourgneuf (*voyez* PLOË).

GUINI.

GUINI, des vignes, du Vignau, Vignon.

ILLY.

ILLY, cormier, Corn-illy, Treff-illy, Trécévilly, Traonrivilly, Mesilly.

HALEC.

HALEC, Haléguen, saule, Haléguec, lieu abondant en saules, la Sauldraye, la Soraye, la Saussaye.

KER.

KER ou QUER, *en construction* : Guer, *diminutif* Keric, *pluriel* Kerigou; ville, lieu, maison, du Mas, du Mesnil, de la Case, du Hamel (*voyez* aussi TI). Gorré-quer, Hauteville; Gouëlet-quer, Basse-ville.

KER-gos, ville vieille; Cos-quer, Vieu-ville.

KER-névez, ville neuve.

KER-ven, — blanche.

¹ Le château du Goazclin ou Guesclin, berceau de la famille du connétable, et situé dans la paroisse de Saint-Coulomb, avait pris ce nom de sa position sur un rocher dans la mer, à l'embouchure d'un ruisseau qui formait un coude ou repli. Ce château fut aussi appelé Guarplic, mot à peu près synonyme du précédent, le premier signifiant ruisseau du coude, et le second anse sinueuse (*sinus arcuatus*).

KER-duff, ville noire.
KER-c'hoent, Belleville et Beaulieu.
KER-madec, Richelieu ; *Madec est aussi un nom de famille.*
KER-a-dreuz, — de travers.
KER-an-draon, — du vallon ; Vaucel.
KER-aër, KER-aëret, — de la couleuvre, des couleuvres.
KER-Alain, *nom propre et nom de famille.*
KER-am-barz, — du barde.
KER-an-manac'h, — du moine.
KER-am-bellec, — du prêtre.
KER-am-Borgne, *nom de famille.*
KER-am-puil, — abondant.
KER-an-flec'h, — des écuyers.
KER-an-forest, — de la forêt.
KER-nec'h, — d'en haut.
KER-an-garz, — de la haie.
KER-an-Gal, *nom de famille.*
KER-an-Guen, KER-Guen, *idem.*
KER-Rannou, *idem.*
KER-an-tour, — de la tour.
KER-aot, — du rivage.
KER-Audren, *nom propre et nom de famille.*
KER-Autret, *idem.*
KER-balanec, — du genêt.
KER-bihan, — petit.
KER-Biriou (Piriou), *nom de famille.*
KER-brat, — du pré.
KER-buzic, — du buis.
KER-Daniel, *nom propre et nom de famille.*
KER-Derrien, *idem.*
KER-faven, — du hêtre.
KER-Gadiou (Cadiou), *nom de famille.*
KER-Gallic, *idem.*
KER-Garadec, *nom propre et nom de famille.*
KER-Gariou (Cariou), *idem.*
KER-goat, — du bois.
KER-goff, — du forgeron.
KER-Gongar, *nom propre.*

KER-gour-na-dec'h, ville de l'homme qui ne fuit pas.
KER-Grist, — du Christ.
KER-groaz, — de la croix.
KER-guélen, — du houx.
KER-guern, — du marais.
KER-guz, — de la cachette.
KER-Hamon, *nom propre et nom de famille.*
KER-illy, — du cormier.
KER-illio, — du lierre.
KER-Ynizan, *nom de famille.*
KER-Jagu, *idem.*
KER-iar, — de la poule.
KER-Jan, *nom propre et nom de famille.*
KER-Geffroy, *idem.*
KER-Josse, *idem.*
KER-léan, — du moine.
KER-Marec, — du chevalier, et *nom de famille.*
KER-Menguy, *nom propre et nom de famille.*
KER-men, KER-menou, — de la pierre ou des pierres.
KER-merc'hon, — des filles.
KER-mérien, — des fourmis.
KER-meur, grand lieu, Grandville, Maigneville.
KER-Morvan, *nom propre et nom de famille.*
KER-Moysan, *idem.*
KER-Roignant, *nom de famille.*
KER-Roudault, *idem.*
KER-Pezdron, *idem.*
KER-Prigent, *nom propre et nom de famille.*
KER-radenec, — de la fougère.
KER-Raoul, *nom propre et nom de famille.*
KER-Riou, *idem.*
KER-Rivoal, *idem.*
KER-roz, — du tertre.
KER-Saint-Gilly, *nom de famille.*
KER-Salaun, *nom propre et nom de famille.*
KER-Saux, KER-Sauzon, — du Saxon, des Saxons.

KER-scaven, et KER-scao, ville du su-
reau.

KER-vasdoué (ou goasdoué), — du vassal
de Dieu.

KER-vastard, — du bâtard.

KER véguen (ou Guéguen), *nom propre
et nom de famille.*

KER-yvin, — de l'if.

KER-Yvon (ou Éosen), *nom propre et nom
de famille.*

LANN.

LANN, lande, Lannec, *pluriel* Lannegou, lieu abondant en landes, des Landes, Landais,
de la Landelle, Lanmeur, — grande lande, Lanven, — blanche lande.

LAN.

LAN, territoire, n'est plus connu que dans la composition des noms de lieux.

LAN-Derneau, territoire de Saint-Ternec.

LAN-Dujan, — de Saint-Tujan.

LAN-Ilis, — de l'Église.

LAN-Jamet, — de Jamet.

LAN-Loup, — de Saint-Loup.

LAN-Houarneau, — de Saint-Hervé.

LANN-Ion, — d'Ion ou d'Huon.

LAN-Edern, — Saint-Edern.

LAN-ascol, — du chardon.

LAN-ros, — du tertre.

LAN-Sulien, — de Saint-Julien.

LAN-Tivy, — de Saint-Divy.

LAN-Ildut, — de Saint-Ildut.

LAN-Divisiau, territoire de Saint-Tiviziau.

LAM-Bol, — de Saint-Pol.

LAM-Ber, — de Saint-Pierre.

LAM-prat, — du pré.

LAN-Urien, — de Saint-Urien.

LAM-Bily, — de Saint-Bily.

LAN-iffern, — de l'enfer.

LAN-Goueznou, — de Saint-Goueznou.

LAN-Guénan, — de Saint-Quénan.

LAN-Déleau, — de Saint-Téléau.

LAN-dévenec, — des falaises.

LAN-goat, — du bois.

LAN-Modez, — de Saint-Modez.

LES.

LES, juridiction (*aula, curia*), Cour, de la Cour, la Court, de la Barre, des Barres, et
dans d'autres cas, lisière, marche, frontière (*voyez* MARZ), de la Marche, la Marque,
du Bordage, de la Borde, des Bordes.

LES-coat, la cour, *aliàs* la lisière du bois.

LES-Guen, — de Blanche, *nom propre.*

LES-guern, — du marais.

LES-melchen, — du trèfle.

LES-neven, — d'Even, *nom propre.*

LES-ongar, — de Congar, *idem.*

LES-louc'h, la cour de la mare.

LES-quélen, — du houx.

LES-quiffiou, — des souches.

LES-Moal, — de Moal, *nom de famille.*

LES-ar-Drieux, — du Trieux (rivière).

LES-mez, — de la plaine.

Le village le plus éloigné du bourg, dans une paroisse, se nomme souvent *Les*, suivi
du nom de la paroisse, et dans ce cas *Les* signifie lisière, frontière, marche, comme en
France *Le Plessis-lès-Tours* et tant d'autres lieux. Nous trouvons en Bretagne des :

LES-Ergué.

LES-Plouénan.

LES-Oulien, paroisse de Goulien.

LES-Plougoulm.

LES-Cast.

LES-Plogoff.

LES-Guiel, paroisse de Plouguil.

LES-Ivy, paroisse de Saint-Divy.

LIORS.

LIORS, *pluriel* Liorsou, *diminutif* Liorsic, jardin, Gardin, Jardin, Jardinnet.

LOC.

Loc (*locus*), *pluriel* Lojou, loge, ermitage, des Loges, Cotin, de la Celle, de la Chambre, la Cambe, Delcambre, de la Grange, de la Baume, la Cabane, la Bauche, du Buron.

Loc-Christ, ermitage du Christ.

Loc-Maria, — de Marie,

Loc-Ronan, — de Saint-Ronan.

Loc-Ildut, — de Saint-Ildut.

Loc-Majan, ermitage de Saint-Majan.

Loc-Eguiner, — de Saint-Eguiner.

Loc-Kirec, — de Saint-Kirec.

Loc-Harn, de Saint-Hernin.

LOUCH.

LOUC'H, *pluriel* Lohou, mare, étang, lac, de la Marre, des Marres, du Marois, des Maretz (*voyez* GUERN, POUL et STANG).

MARZ.

MARZ, *pluriel* Marziou, marche, des Marches, de la Marque (*voyez* LES).

MEN.

MEN, pierre, *pluriel* méno, ménou, Ménec, — lieu abondant en pierres, la Perrière, des Perrières, Mengleuz, — la Carrière.

MÉNEZ.

MÉNEZ, montagne, du Mont, des Monts, du Molard, du Moncel, du Monceaux (*voyez* CREACH, ROS et RUN).

MEZ.

MEZ, *pluriel* méziou et Mézou, campagne, champ sans clôture, plaine, des Champs, de Camp (*voyez* PARC).

MEZ-Grall, *nom propre et nom de famille*.

MEZ-an-run, champ du tertre.

MEZ-an-ven, — des pierres.

MEZ-cam, — courbe, *aliàs* Clinchamps.

MEZ-noalet, — du foyer.

MEZ-hir, — long, *aliàs* Longchamps.

MEZ-meur, grand champ.

MEZ-caër, beau champ.

MEZ-guen, champ blanc.

MEZ-Caradec, *nom propre et nom de famille*.

MEZ-gouëz, — de l'arbre.

MEZ-naot, — du rivage.

MEZ-guéo, — du creux.

MEZ-ros, — du tertre.

MEZ-illy, — du cormier.

MINIC'HI.

MINIC'HI, contraction de *ménec'h-ti* (maison de moines), Refuge, du Refuge.

MILIN.

MILIN, moulin, des Moulins, de Molière, Molines, Mellinet.

MOUDEN.

MOUDEN, manoir bâti sur une éminence, la Motte, de la Mothe, du Mottay, de la Mottaye.

MOGUER.

MOGUER, mur, du Mur, *pluriel* moguérou, moguériec, lieu abondant en murs.
Ker-MOGUER, maison du mur. Plou-MOGUER, peuplade du mur.
Portz-MOGUER, cour du mur. Tré-MOGUER, passage du mur.

MOUSTER.

MOUSTER, monastère, du Moustier, du Moustoir.

ONN.

ONN, frêne, Onnec, lieu planté de frênes, du Fresne, de la Fresnaye, du Fresnoy.

PALUDEN.

PALUDEN, Palud, *diminutif* Paludic, *pluriel* Paludou, palus, la Palue.

PARC.

PARC, parc, champ (*voyez* MEZ). PARC-scau, champ du sureau.
PARC-coz, vieux champ.

PEN.

PEN, tête, *olim* Teste, Chef, Cap. PEN-aot, chef du rivage.
PEN-an-coat, *contraction* Pen-hoat, chef du PEN-guilly, — du revers (*de la montagne*).
-bois. PEN-al-lan, — de la lande.
PEN-hoadic, — du petit bois. PEN-marc'h, — du cheval.
PEN-an-dreff, — de la barrière. PEN-an-nec'h, — de la montagne.
PEN-an-ros, PEN-ros, — du Tertre. PEN-poullou, — des mares.
PEN-ar-rue, — de la rue. PEN-quer, — de ville.
PEN-ar-pont, — du Pont. PEN-thièvre, — du Trieux (rivière).
PEN-feunteniou, — des fontaines. PEN-treff, — de la trêve.
PEN-guern, PEN-an-vern, — du marais. PEN-trez, — de la grève.

PLOË.

PLOË, peuplade, village, bourg, Vieux-bourg, Neuf-bourg, Bourg-neuf, Bourg-blanc, Riche-bourg.

Ce mot, dont on fait *plou*, *pleu*, *plé* et *plu*, et qui a pour synonyme latin *plebs*, entre dans la composition de la plupart des noms de paroisses, et par suite des noms de familles.

Plou-Ian, peuplade de Saint-Jean. Plu-squelléc, peuplade échelonnée.
Plou-névez, Bourg-Neuf. Plou-Fragan, — de Saint-Fragan.
Pleu-meur, Grand-Bourg. Plu-Maudan, — de Saint-Maudan.
Pleu-bihan, Petit-Bourg. Plou-Goulm, — de Saint-Colomban.
Plou-Edern, peuplade de Saint-Edern. Plou-Guen, — de Sainte-Guen.
Plo-Ermel, — de Saint-Armel.

Le mot *Ploë* s'entendait anciennement de tout le territoire d'une paroisse occupé par la plèbe ou menu peuple (*plouiziz*), et *Guic* (latin *vicus*) du bourg seul, c'est-

à-dire du chef-lieu de la paroisse. On voit dans des titres du xvi^e siècle les paroissiens de :

PLOË-gaznou,	} assemblés aux bourgs de	Guic-caznou.
PLOË-miliau,		Guic-miliau.
PLOË-rin,		Guic-rin.
PLOË-lan,		Guic-lan.
PLOË-gastel,		Guic-castel.

PORZ.

PORZ, *pluriel* Porziou et Porzou, *diminutif* Porzic (*cors, cortis*), cour, et aussi port de mer et portail.

PORZ-sal, cour de la salle.

PORZ-moguer, cour de la muraille.

PORZ-meur, — grande.

PORZ-poder, — du potier.

PORZ-an-parc, Courchamp.

Cos-PORZIOU, vieilles cours.

PORZ-Jézégou, *nom de famille*.

POUL.

POUL, *pluriel* Poulou, *diminutif* Poulic, mare, de la Marre, des Marres, Bellemarre (*voyez GUERN' et LOUC'H*).

POUL-fanc, mare de fange.

POUL-piquet, mare des pies.

POUL-pri, — de boue.

POUL-broc'h, — du blaireau.

POUL-dour, — d'eau.

POULIC-guen, *contraction* Pouliguen, petite mare blanche.

POUL-duff, — noire.

POUL-esquen, — du roseau.

POUL-tousec, — du crapaud.

PONT.

PONT, *pluriel* Pontou, du Pont, du Ponceau, du Ponchel.

PÉREN.

PÉREN, *pluriel* Pérenou, poire, Poirier, du Perrier, des Perriers.

PRAT.

PRAT, *diminutif* Pradic, *pluriel* Pradigou, Prairie, du Pré, des Prez, des Préaux.

QUENQUIZ.

QUENQUIZ, *pluriel* Quenquizou, maison de plaisance, du Plessix, de la Plesse, du Plexis.

QUÉLEN.

QUÉLEN, houx, Quélénec, Kerguélenen, Kerguélen, — du Houx, de la Houssaye.

QUILLIEN.

QUILLIEN, *pluriel* Quilli, Quillio, Quilliou, crête, *aliàs*, revers, en parlant d'une montagne ; et suivant Dom Le Pelletier, *locus recedendi*.

QUILLI-douarec, revers terreux.

QUILLI-venec, revers pierreux.

QUILLI-madec, — fertile.

QUINVI.

QUINVI, Quinviec, mousse, de la Moussaye.

QUILVID.

QUILVID, lieu planté de noisetiers, la Coudraye, du Coudrai, la Couldre.

QUISTINID.

QUISTINID, la Chateigneraye, de Chasteigner.

QUÉRIZEC.

QUÉRIZEC, Quérizit, Cerisier, la Cerisaye.

RADEN.

RADEN, fougère, Radenec, Kerradenec, lieu abondant en fougères, du Fougeray, des Fougerets.

REST.

REST, bois, forêt, *diminutif* Restic, *pluriel* Restou, Restigou, — de la Forest, Selve (*silva*) voyez COAT.

REST-meur, grand bois.

Ker-REST, maison du bois.

ROC'HEL et ROC'H.

ROC'HEL, *pluriel* Roc'helou; Roc'h, *pluriel* Roc'hou, Roche, la Roque, du Rocher, des Roches, des Rochettes, du Roc, de la Roquette, Roquel.

ROC'H-caër, Belle roche.

ROC'H-Morvan, *nom propre et nom de famille*.

ROC'H-Congar, *nom propre et nom de famille*.

ROC'H-Moysan, *idem*.

ROC'H-fort, Rochefort.

ROC'H-Périou, *idem*.

ROC'H-Huon, *nom propre et nom de famille*.

ROC'H-mélen, Roquebrune.

ROC'H-Jagu, *idem*.

ROC'H-duff, — noire.

ROC'H-Derrien, *idem*.

ROC'H-glas, Roquevert.

ROS, RUN.

ROS, Rosec, Run, *pluriel* Runiou, tertre, du Tertre, des Tertres, du Mont, de la Bigne (*voyez aussi* CREAC'H et MÉNEZ).

Ros-coat, le tertre du bois.

Ros-nivinen, le tertre de l'if.

Ros-erff, — du sillon.

Ros-trenen, — des épines.

Ros-ervo, — des sillons.

Ros-vern, — du marais.

Ros-coff, — du forgeron.

Ros-am-poul, — de la mare.

Ros-illy, — du cormier.

Ros-cam, — courbe.

Ros-logot, — de la souris.

Ros-lan, — de la lande.

Ros-madec, Richemont. *Madec est aussi un nom de famille*.

RUN-meur, — grand.

Ros-marc'h, — du cheval.

RUN-vezit, — du buis.

Ros-marec, — du chevalier. *Marec est aussi un nom de famille*.

RUN-fao, — du hêtre.

RUN-vezret, — du cimetière.

RUN-Hervé, *nom propre et nom de famille*.

SAL.

SAL, *pluriel* Saliou, Salle, Saliot, de la Salle, des Salles, Kersaliou, — la maison des Salles.

STREAT.

STREAT, chemin, du Chemin, de la Rue, de la Ruelle, de la Chaussée (*stratus*), de Lestrat, Kerstrat, — la maison du chemin.

SCOUR.

SCOUR, branche, Malbranche.

STANG.

STANG, étang (*voyez* LOUC'H), de l'Estang.

STER.

STER et STIR, rivière, de la Rivière.

TÉVEN.

TÉVEN, Tévennec, Landévenec, dune, falaise.

TI.

TI, maison (latin *mansio*) du Mas, de Machaud, du Mesnil, des Masures, de Sesmaisons (*voyez* aussi KER).

Ti-névez, maison neuve.

Ti-meur } Grand maison.

et

Meurdi. } Grand mesnil.

Ti-great, maison faite.

Ti-losquet, maison brûlée.

Ti-men et Mendi, maison de pierre.

Ti-duff, maison noire.

Ti-soul, maison de chaume, Chaumette, du Chaume.

TOUL.

TÔUL, trou, pertuis, Maupertuis; *en langue romane*, Bodin ou Boudin.

TRÉZEL.

TRÉZEL, barrière, de la Barre, de Bar, de Barras.

TRAON.

TRAON, TRO, *pluriel* Troniou, *en construction*, Droniou, val, vallon, vallée, des Vaux, de Vaux, la Valette, la Combe.

TRAON-doun, val profond.

TRAON-Élorn, *nom propre et nom de rivière*.

TRAON-tossen, — de la butte.

TRAON-névez, — neuf.

TRO-Guindy, — de la rivière de Guindy.

TRAON-vilin ou TRO-melin, — du moulin.

TRAON-gouëz, — des arbres.

TRO-ménec, — pierreux.

TRO-griffon, — du griffon.

TRAON-bihan, — petit, la Valette.

TRO-morbihan, — de la petite mer.

TRAON-len, — de l'étang.

TRAON-maner, val du manoir.

TRO-feunteniou, — des fontaines.

TRAON-Mériadec, *nom propre et nom de famille*.

TRAON-Gall, *nom de famille*.

TRO-goff, — du forgeron.

TRO-long, — du navire.

Tro-Éon, *nom propre et nom de famille*.

TRO-meur, grand val.

TRON-son, — escarpé.

TRO-bodec, — buissonneux.

TRO-gouër, — du ruisseau.

On trouve en outre dans la Haute-Bretagne, des Vauvert, Vauclair, Vaucouleurs, Vaudoré, Vaufleury, Vaucel et Vaucelle (*valli cella*).

TREFF.

TREFF et TREV, *pluriel* Tréhou, Trévou, trève, tribu, succursale, *en construction* : Tré et Trem.

Ce mot entre dans la composition d'un grand nombre de chapelles et de familles.

TRÉ-Anna, tribu de Sainte-Anne.

TRÉ-dern, — de Saint-Edern.

TREFF-illis, — de l'Église.

TREFF-Lévénéz, — de Sainte-Lévénéz ou de la Joie.

TRÉ-Maria, — de Sainte-Marie.

TRÉ-Majan, — de Saint-Majan.

TRÉ-Léon, — de Saint-Léon.

TRÉ-Pompé, tribu de Sainte-Pompée.

TRÉ-Babu, — de Saint-Pabu.

TREFF-iagat, — de Saint-Riagat.

TREFF-Laouénan, — de Saint-Laouénan.

TRÉ-Méloir, — de Saint-Méloir.

TRÉ-Ouergat, — de Saint-Ergat.

TRÉ-Maudan, — de Saint-Maudan.

TREM-Edern, — de Saint-Edern.

A l'exception de Treffilis (succursale de l'Église), tous les autres exemples sont des noms de saints précédés du mot *treff* et donnés à des lieux.

TREIZ ou TRÉ.

TREIZ, *en construction* Tré, passage, pas, du Pas.

TRÉ-gastel, passage du château.

TRÉ-gouët, — du bois.

TRÉ-goazel, — du ruisseau.

Tré-guer, — de la ville.

TRÉ-men, TRÉ-menec, TRÉ-veneuc, — pierreux.

TRÉ-lan, — de la lande.

TRÉ-ouret, passage des cochons.

TRÉ-meur, — grand.

TRÉ-biquet, — des pies.

TRÉ-mel, — du mail.

TRÉ-bodennic, — du petit buisson.

TRÉ-flec'h, — des écuyers.

TRÉ-sev-illy, — où pousse le cormier.

TRÉ est aussi une préposition qui entre dans la formation de quelques noms composés, et correspond au latin *trans*, *ultra*, *propè*.

Les noms propres de saints ou d'hommes imposés à beaucoup de lieux, et portés ensuite par des familles comme noms patronymiques, sont, ainsi que nous l'avons fait remarquer, précédés d'un radical breton, tel que Bot, Bré, Ker, Coat, Lan, Loc, Guic, Plouë, Traon, Treff. Un très-grand nombre font précéder le nom propre de la qualification exclusive de saint. Ainsi on trouve en Bretagne les familles de :

Saint-Allouarn.

Saint-Amadour.

Saint-Aubin.

Saint-Bihy.

Saint-Brice.

Saint-Brieuc.

Saint-Carré.

Saint-Cast.

Saint-Denis.

Saint-Denoual.

Saint-Didier.

Saint-Eesn.

Saint-Eloy.

Saint-Etienne.

Saint-Ève.

Saint-Georges.

Saint-Gilles.

Saint-Goueznou.

Saint-Guédas.

Saint-Hugeon.

Saint-Hylaïre.

Saint-Jean.

Saint-Illan.

Saint-Jouan.

Saint-Lanvoa.

Saint-Laurens.

Saint-Léon.

Saint-Malon.
Saint-Marc.
Saint-Martin.
Saint-Marzault.
Saint-Méen.

Saint-Meleuc.
Saint-Meloir.
Saint-Memin.
Saint-Nouay.
Saint-Pezran.

Saint-Père.
Saint-Paul.
Saint-Pern.
Saint-Riou.
Saint-Potan.

Aux noms de lieux se rattachent encore les noms qui indiquent la plus ancienne patrie, comme :

L'Arvor (*l'Armoricaïn*), l'Anglois (*le Saos*), l'Angevin, l'Allemand, le Berruyer, le Bret, le Breton, Bretagne, le Bourgoing, Crozon, Cuzon, Champagne, le Flamand, France, le François, le Gall, Gallo, Gallou, Gallais, le Gallois, Galliot, le Gascoing, le Juif, Léon, Léonard, Léonais, le Lamballays, Lombart, Mancel, Montfort, Morin, le Normand, le Norois, Paris, le Parisy, le Picart, Pleiber, Plougoulm, Pondaven, le Poitevin, Quemper, Querné (*Cornouailles*), le Saux (*le Saxon, l'anglais*), Sibéril, le Spagnol, Tréguier.

DEUXIÈME CLASSE.

NOMS DE BAPTÊME TRANSMIS HÉRÉDITAIREMENT COMME NOMS DE FAMILLE.

Voici les principaux en Bretagne :

Armel ou Arzel.

L'Arzur (Artur).

Alan, *diminutif* Alanic, *pluriel* Aleno (Alain).

Auffret, Auffray, Autret.

Aubert.

Audren.

Banéat (Benoît).

Bernez (Bernard).

Bertel (Barthélémy).

Bizien.

Briant.

Caradec.

Cadiou.

Cariou.

Charles, Charlot, Charlet.

Grall (Grallon).

Colas, Colin, Colart, Nicol, Nicolas,
Nicolazic, Colet.

Conan.

Coulm (Colomban).

Daniel, *pluriel* Daniélou.

Davy, Divy (David).

Denoual.

Denez (Denis).

Derrien.

Dider (Didier).

Elard (*voyez* Hélar).

Edern.

Even, *pluriel* Eveno, Euzen, *pluriel* Euzenou (Yves, Yon).

Félep (Philippe).

Fransez (François).

Gildas.

Guillerm, *diminutif* Guillermic, *pluriel*

Guillermo, Guillot, Guillou, Guillotou,

Guillouzou (Guillaume, Guillotin, Guil-

lemin, Guillemet, Guillemiot, Guillemot, Guillouet).

Goualder (Gaultier, Vautier).

Gestin.

Guéganton.
Guéran, *diminutif* Guéranic (Guérin, Varin).
Guéguen, *pluriel* Guéguenou.
Guénegan.
Guy, *diminutif* Guyet, Guyon, Goyon, Gouéon, Gouyon, Gougeon, Goion.
Guyomarc'h, Guimar, Guivarc'h, *pluriel* Guimarho.
Hamon.
Herry (Henri).
Hervé, *pluriel* Hervéou.
Hélar, Hélary, Elard (Eloy).
Hue, Huon, Hugues, Huguet, Hugo, Hugon, Hugonet.
Jaffrez, *diminutif* Jaffrezic, *pluriel* Jaffrezou (Geoffroy, Godefroy).
Jagu, Jégu, *diminutif* Jéguc, *pluriel* Jégou, Jégou.
Jaoua, Jaouen, Jouvin, Jouhan, Jouhanneau.
Jan, *diminutif* Janic, *pluriel* Janou (Jean, Jehannot, Janin).
Jalm (Jacques), Jacq, Jacob, Jaquet, Jaquinot, Jamin, Jaquot.
Jégaden, *pluriel* Jégadou.
Jord (Georges).
Judicaël, Jézéquel, Jézegou, Gicquel, Gicqueau.
Judoc (Josse).
Kerrien ou Querrien.
Laurans (Laurent).
Léier (Léger).
Loiz (Louis).
Lucas (Luc).
Mahé, Macé, Mazé, Mao (Mathieu).

Marc.
Marzin (Martin, Martinet, Martinel, Martineau).
Marie.
Mériadec.
Menguy.
Michel, Michelet, Michelot, Michaud.
Morvan, *diminutif* Morvanic (Morce, Moricet).
Moysan (Moïse).
Nédelec (Noël, Nouel).
Nic, *pluriel* Nicou (Nicaise).
Olier (Olivier).
Paol, Pol (Paul, Paulin).
Per, *pluriel* Périou (Pierre, Pezron, Perrot, Pitre, Peronnet, Perrin, Perrotin).
Prigent.
Querrien ou Kerrien.
Rannou (René).
Révérand.
Ropartz (Robert).
Rouault, Roudault, Rouzault.
Rio, Riou.
Rolland.
Rivoal, Rivoalan, (Raoul).
Sané.
Sillau.
Salaun (Salomon).
Stephan (Etienne).
Tanguy.
Thomas, Thomassin, Thomasic.
Tugdual, Tudal.
Tépod (Thibaut, Thépault).
Urien.
Viau.
Vidal.

A cette catégorie se rattachent les noms de baptême précédés du mot *ab*, contraction de *mab*, fils (voyez D. Lepelletier et Legonidec, *verbis* ab et mab). Cet usage le plus ancien de tous, puisque, ainsi que nous l'avons fait observer, il fut employé par les Hébreux et les Grecs, est toujours suivi par les Arabes, et a été connu également des peuples du Nord.

Le plus célèbre de ces noms en Bretagne est celui de Pierre Ab-Élard, et on y trouve des :

Ab-Alain,	Ab-Grall,	Ab-Hervé,	Ab-Hamon,
Ab-Arnou,	Ab-Éosen,	Ab-Jan,	Ab-Autret,
Ab-ar-Riou,	Ab-Éguilé,	Ab-Iven,	Per-Ab-Eosen,
Ab-al-Léa,	Ab-Guillerm,	Ab-Ernault,	Ab-Morvan.

D'après ce qui précède, Jacques, fils de Robert, se traduit par Jalm-ab-Ropartz, qui devient dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, James Robertson, Mac Robert, Fitz Robert, ou O'Robert.

TROISIÈME CLASSE.

Les noms de dignités ecclésiastiques ou féodales, fonctions, offices, professions ou métiers; ceux indiquant la condition et les degrés de parenté.

§ 1^{er} *Dignités ou fonctions ecclésiastiques.*

Pape, Pabie.	Bélec, <i>diminutif</i> Béleguic, <i>pluriel</i> Bélegou, prêtre, le Prestre.
Cardinal.	Chapelain.
Escop (l'Evêque).	Cloarec, Clec'h, Clérec, le Clerc (on trouve aussi des Beauclerc et des Mauclerc).
Ariagon, Diagon, (archidiacre, diacre).	Cloc'her, clocheteur, sonneur.
Chaloni (chanoine).	Bédél et Bidéo, bedeau, Robin, Robinet, Robineau, Robichon.
Person (recteur).	Pirc'hirin, pèlerin; Romieu, c'est-à-dire qui a fait le voyage de Rome.
Abbat, abbé, l'Abbey, Aubé.	Déauguer, collecteur, dîmeur, Massart.
Priol, prieur.	L'official.
Manac'h, moine, le Moenne, Monge, Rendu.	
Léan, ermite, l'Hermite.	
Déan, doyen.	

§ 2^e *Dignités féodales, fonctions municipales, condition.*

Impalaër, empereur, l'Empérière, l'Empereur.	Comte.
Roué, le Roi.	Bescont, le Vicomte.
Dauphin.	Bar, baron.
Prince.	L'autrou, le seigneur.
Duc.	Marc'hec, Marec, chevalier.
Marquis.	Bachelier, Bachelot.
	Le Floc'h, le Flo, l'écuyer.

Le Campion, champion.
Bellour, Beller, guerrier.
Mirer, Gouverneur, Châtelain, Gardeur.
Le Goaréguer, l'archer.
Le Page, Pagic.
Sénéchal.
Le Mear, Merret, Merrot, le maire.
Provost, Provostic, prévôt, le Provost.
Béli, ou le Véli, le Baillif, le Bailly,
Bailleul.
Barner, le juge.
Berder, avocat, l'Advocat.

Noble, Noblet, le noble.
Bourc'his, bourgeois.
Prud'homme.
Sergent et Mesnier.
Barz, *diminutif* Barzie, *pluriel* Barjou,
le barde.
Mézec, médecin, le Mire.
Borel, le bourreau.
Goas, vassal, le Vasseur, le Vavasseur,
Chazé, Foy, *id est*, homme de foi.
Goas Doué, le vassal de Dieu.

§ 3^e Les degrés de consanguinité et le rang dans la famille.

Le Mestr, Mestric, le Maître.
L'Ozac'h, le Marié.
Le Tiec, le ménager.
Le Coz, *diminutif* Cozie, *pluriel* Cozou,
vieux, Goascoz, Cozanet, vieillard,
Villar, Viel, Vial, le Sesne.
Le Hénaff, aîné, Laisné.
Le Iaouancq, le Jeune.
Le Tad, Tadic, le père.
Le Jaouer, cadet, Maigné.
L'Intaon, le veuf.
Le Douaren, le petit-fils.
Le Guéver, le Gendre, Gendrot, Gendron,
Beau-gendre.
Le Deun, Beau-fils, Filastre. (On trouve
aussi des Bonfils et des Malfilastre.)
Penher, le fils unique, chef héritier.
Hérou, *pluriel* de Her, héritier.
Quenderf, Cousin, Maucousin.

L'Emzivat, l'orphelin.
Le Ni, neveu, le Nepveu, le Neveu.
Le Car, Parent.
Le Guével, Jumeau, Gémeau, Besson,
Bisson.
Buguel, Bugalez, l'Enfant, Bon enfant,
Enfantin.
Le Fillor, le filleul.
Le Maguer, le nourricier.
Le Divezat, le Tardif.
Amézec, Voisin.
Mével, valet, Varlet, Valetton, Beauvalet,
Naquet, Meschin, Meschinot.
Matez, *pluriel* matezou, servante, Ancelle,
Ancelot (*ancilla*).
Le Couër, le Paysan.
Dogan, cocu.
Bastard, bâtard.

§ 4^e Professions ou métiers.

L'Arc'her, huchier.
L'Areur, laboureur, Chartier, Charton,
Carton.
Barazer, Tonnelier.
Barver, Barbier.
Bolser, ouvrier en voûtes.
Calves, charpentier, Carpentier, Carlier,
Chapuis.

Carrer et Carrou, charron, Carron, Ro-
dier, Royer.
Clo'heur, clocheteur, fondeur de cloches.
Colleter, collecteur.
Coroller, corroyeur, et aussi danseur.
Le Digarc'her, le défricheur.
Le Doubierer, Napier.
Forestour, Forestier, Fortier, Verdier.

Le Gonidec, laboureur, le Gaigneur, Tas-
cher, Poignant.
Le Goff, *diminutif* Govic, maréchal, Mar-
chal, Fabre, Favre, le Fébure, le
Fèvre, Ferron, Ferrand, Ferrier, Min-
tier, Taillandier.
Guiader, tisserand, Tixier, Tessier, le
Tellier (du latin *tela*).
Guinaër, veneur.
Guilc'her, faucheur, Fauchoux, Faucher.
L'Hostis, hôtelier, l'Hoste, Tavernier.
C'hoalenneur, Saulnier.
Magnouner, chaudronnier, Magnan, Mai-
gnan, Magnin.
Marc'hadour, marchand.
Massouner, masson, le Maczon.
Méder, moissonneur, Messier.
Mérer, métayer, Masurier, Métivier, Bor-
dier.
Mézer, berger, Bergier, Bouvier, Boyer.
Millour et Miller, meunier, le Monnier,
Musnier, Moulmier, Mounier, Mognier,
Magnier, Molinier.

Mocaër, porcher.
Neuder, fileur, le Tellier.
Pastour, le Pasteur, Pastoret.
Pélier, l'écorcheur.
Poder et Podeur, potier, Pothier.
Pelleter, pelletier.
Parchiminal, parcheminier.
Quiviger, tanneur, Mégissier.
Quéméneur, tailleur, Cousturier, Par-
mentier.
Quéré, cordonnier, le Sueur.
Quidelleur, faiseur de filets.
Quéguiner et Coquin, cuisinier, le Queux
(*coquinus*).
Queneuder, bûcheron, Bosquillon.
Quiguer, boucher, Mazilier, Viandier.
Rideller, tamisier.
Souner, ménestrier.
Sparler, faiseur de palissades.
Sanquer, piqueur, piocheur.
Sieller et siellour, le scelleur.
Tocquer, chapelier, le Chapelier, Feutrier.

QUATRIÈME CLASSE.

Les noms des bonnes ou mauvaises qualités physiques ou morales, auxquels on peut joindre les noms d'animaux, parce que la plupart n'ont été donnés qu'à cause de quelque similitude.

§ 1^{er} Qualités ou vices physiques; la forme du corps.

Le Bras.
Le Meur, *diminutif* } Le grand, Gran-
le Meuric. } din, Grandet.
Le Bihan, Bihanic, petit, le Petit, Pe-
titot.
Le Hir, le long.
Le Téo, le gros.
Le Quéau, le creux.

Le Lédan, le large.
Le Corvec, le corpulent.
Corfmad, bon corps.
Le Maguet, nourri, Nourry, Maunourry.
Le Bouëdec, *idem*.
Le Treut, maigre, le Maingre.
Le Lard, le gras, le Dru, *diminutif* Lar-
dic, Grasset.

Le Tano, Tanav. } Le mince,
 Le Moan, *pluriel* moanou. } Menu.
 Le Scaff, léger, Ligier.
 Le Croum, Le Crom, le courbé, le Tort.
 L'Astennet, l'allongé.
 Le Den, *diminutif* le Denic, l'homme, le
 petit homme.
 Gourden, l'homme court.
 Gourvil, l'homme laid.
 Crenn, gros et court, le Fort, Fortin.
 Le Ber, le court, Courtin.
 Le Lous. } vilain, le Hideux, le Lay.
 Le Vil. }
 Le Coant, beau, le Baud, le Cointe, le
 Gentil, Beauvis (*bellus visus*), Beaure-
 gard.
 Le Caër, Godin, Joly, Joliff, Jolivet.
 Le Corre, *pluriel* Corret, *diminutif* Corric,
 le nain.
 Bude, *diminutif* Budic, Boudic, *pluriel*
 boudigou, le nain.
 Sioc'han, l'avorton, Ragaud, Ragot, Ra-
 gotteau.
 Pen, Pennec, tête, Teste, Testard, Daou-
 ben, grosse tête.
 Penors, tête de maillet, Martel.
 Penoignon, tête d'oignon.
 Penduff, tête noire.
 Cornec, cornu.
 Tallec, qui a un grand front, Frontin.
 Talgorn, front cornu.
 Talégas, front soucieux.
 Talarmein, front de pierre.
 Clorennec, qui a un grand crâne.
 Moal, *diminutif* Moalic, chauve, le Chauff,
 Chauveau, Chauvel, Chauvelot, Chau-
 vin, Chenu, Canu, Chef pelé.
 Rodellec, frisé, Crespel, Peigné.
 Le Tous, tondu.
 Barvec }
 et } barbu, Barbé, Barbot.
 Barvet, }

Blévec, Poileux, Poil levé, Beau poil,
 Poil vilain.
 Bail, marqué au front, Baillet.
 Le Minec, mine allongée.
 Mingam, } mine de travers (*os distortum*.
 Becam, } D. le Pelletier), Torcol.
 Le Boulc'h (mot à mot : *entamure*), Bec
 de lièvre.
 Muzellec, } qui a de grosses lèvres,
 Laviec, } Bouchard, Bécard.
 Dentec, Dentu.
 Téodec, qui a la langue épaisse.
 Diguier, muet.
 Le Gac, le Bègue, Bégaignon, Bricart.
 Boc'het, *diminutif* Boc'hic, Bochet, jouf-
 flu, longue joue.
 Lagadec, qui a de grands yeux, Bizeul,
 Longueil.
 Lagatu, yeux noirs.
 Bourvellec, qui a de gros yeux.
 Malvennec, qui a de grands cils, Cillart.
 Guile'her, clignoteur, louche.
 Le Dall, l'aveugle.
 Le Born, *diminutif* Bornic, le Borgne.
 Monclus, nazillard.
 Le Tourn, le Camus.
 Scouarnec, l'oreillard.
 Choquer, } qui a un gros cou, Coulon.
 Gouguec, }
 Queinec, qui a un large dos.
 Torrec, pansu.
 Corfdennad, corps de bonhomme.
 Covec, Covic, ventru.
 L'ésélec, Léséleuc, membru.
 Tersec, fessu, Fessard.
 Bronnec, }
 Godec, } mamelu.
 Bouzellec, tripier.
 Toullec, percé.
 Dornec, *diminutif* Dornic, qui a de grandes
 ou de petites mains, Mainard, Bonne-
 mains, Malmains.

Meudec, *diminutif* Meudic, qui a de
grands ou de petits pouces, Poucet.

Boz, Bozec, qui a de fort poignets, Paul-
mier.

Ivinec, qui a de grands ongles.

Beguivin, pointe d'ongle.

Bizec, qui a de grands doigts.

Moign, manchot.

Troadec, qui a de grands pieds.

Douguedroad, porte pied.

Glinec, *diminutif* Glinic, genouillard,
Courtgenouil.

Garec, *diminutif* Garic, Jambu, Gambier.

Fustec, qui a de grandes quilles.

Postec, *diminutif* Postic, qui a de forts ou
de faibles piliers.

Le Cam, boiteux.

Gargam, cagnard.

Pentézec, bout de pis de vache.

Pogam, pied bot.

Pavec, *diminutif* Pavic, pattu.

Branellec, }
Flahec, } béquillard.

Quellec, Couillard.

Le Guerc'h, le vierge.

Diverc'hez, sans pucelage.

Le Bervet, le bouilli.

Diquélou, châtré.

Croguennoc, qui a la peau épaisse.

Plantec, pied plat.

Le Huitellec, le siffleur.

Le Pladec, l'applati.

Le Danet, le rôti, Flambart, Brulart,
Ardent.

Le Guisquet, le vêtu.

Le Scotet, l'échaudé.

Daouben, deux têtes, Grossetête.

Les couleurs.

Le Guen,

Gourguen,

Guennec,

Guennoc,

Guenaff,

Le Can, *dimi-
nutif* Cannic,

le Blanc, Tout blanc,
Blancart, Blanchard,
Blanchet.

Le Boulloc, le clair.

Le Livec, le coloré.

Le Louët, Le Gris.

Louédoc, moisi.

Le Duff, *diminutif* Duïc, *pluriel* Duïgou,

Le Noir, Moreau, Moureau, Morel,

Nègre, Négrier, Moirel, Moïrot.

Le Rouz, *diminutif* Rouzic, Le Roux,

§ 2^e Qualités morales, caractères; on y joint les noms d'animaux, parce que la plu-
part n'ont été donnés qu'à cause de quelque similitude.

Le Sant, *diminutif* Santic, le Saint, le
Bigot.

L'Enoret, l'honoré.

Le Mat, Le Bon, Bonin, Boin, Débon-
naire.

Rouxeau, Rousseau, Rouxel, Russel,
Rousselet, Rousselot.

Le Ruz, Le Rouge, Ruffault, Ruffier.

Le Briz, Briseç, Brizeuc, tacheté, Bigarré,
Barré, Le Brun, Brunet, Brunel, Pes-
chart, Beausen.

Le Glaz, le pâle, le vert, Reverdy.

Mélen, Gourmélen, Gourmelon, Le Blond,
Blondin, Blondel, Blondeau.

Digouëdec (de *di*, privatif, et Gouëdec,
sanguin).

Le Naour, Le Doré.

L'Arc'hantec, l'argenté.

Le Brun, Brunet, Bruni, Bruneau, Brunot.

Denmat, Bonhomme; on trouve aussi des
Bonfils, Bonamy, Bongards, Bonenfant,
Boniface.

Dencuff, }
Gourcuff, } homme doux.

Habasq, doux, Doulcet.
 Le Fur, *diminutif* Furic, Le Sage, Séné.
 Le Badezet, Le Baptisé.
 Séven, *pluriel* Séveno, Sévénet, l'avenant,
 le Courtois.
 Léal, loyal, le preux.
 Galloudec, le puissant, le Fort.
 Guiriec, le Franc.
 Calonnec, le Vaillant, Cœuret.
 Balc'h, le fier.
 Madec, } Richard, Riche, Richer, Ri-
 Pinvidic, } chelet.
 Le Dibréder, sans souci.
 Gourlaouen, l'homme joyeux.
 Le Dréo, } Le gai, *Baude*, c'est-à-dire *qui*
 Le Mao, } *s'ébaudit*, Joyant.
 Mavec, }
 Cosmao, vieux réjou.
 Mignon, l'ami, Laimé, Amyot, Mignot,
 Mignard.
 Pennec, le têt.
 Le Doujet, le redouté.
 Le Buanec, le colère (de *buan*, *prompt*).
 Le Braouézec, l'emporté.
 Le Froter, }
 Cadour, } Le Batailleur.
 Brouster, }
 Le Stourm, Bataille.
 Tourter, qui se bat à coup de tête.
 Blonser, le meurtrisseur, Blonsard.
 Dilasser, celui qui dénoue les lacets.
 Quentrec, Quentric, l'éperonné.

Garò, } Sauvage, Sauvageau, Sauvaget.
 Gouez, }
 Saillour, Sailler, } le sauteur.
 Lamour, Lamer, }
 Lamendour, celui qui saute dans l'eau.
 Le Clévéder, l'auditeur.
 L'aviec, } l'envieux.
 Gourvennec, }
 Gaouier, le menteur.
 Foll, *pluriel* follet, le Fou.
 Diraison, sans raison.
 Diot, } l'idiot, le sot.
 Jaodréer, }
 Blot, } le tendre, le mou.
 Pédel, }
 Laënnec, lettré.
 Gorrec, paresseux, Tardif.
 Lonquer, goulé, l'Engoulvent.
 Goular, fade.
 Put, âcre.
 Le Huérou, l'amer.
 Dogan, cocu.
 Cudennec, morne.
 Cousquer, dormeur.
 Gourvez, le couché.
 Crop, } l'engourdi.
 Bavet, }
 Le Leizour, humide.
 Scournet, glacé.
 Rivet, refroidi.
 Dinac'het, désavoué.
 Fallégan, mal né.

Noms d'animaux.

Le Bleis, le loup, Le Leu, Louvel, Vis-
 delou (*visus lupi*).
 Le Noan, l'agneau.
 Le Maout, le mouton.
 Cabioc'h, } tête ou front de vache.
 Talbioc'h, }
 Le Taro, le taureau.
 Cojan, le Bœuf, Bouvillon, Bouvet.

Le Saout, Saoutic, } bétail.
 Chatal, }
 Le Moc'h, le Porc, Pourceau, Pourcel,
 Cochon, Bacon.
 Cosléou, vieux veau, stupide.
 Milbéo, bête vivante.
 Le Lous, blaireau, Tassel.
 Caroff, le Cerf, Chevreil, Chevreuil.

Dem, Daim.

Le Gad, *diminutif* Gadie, *pluriel* Guédon,
le Lièvre.

Louarn, renard, Regnard, Goupil.

Quéfellec, bécasse, Bégasson, Bégassoux.

Laouënan, roitelet.

Labous, oiseau, l'Oisel, Loison, Loizeau, Loazel.

Le Iar, la poule, Poulart.

L'Eubeul, poulain.

Puzé, chien courant, le Quien.

Quillec, le coq, Visdecoq (*visus galli.*)

Poncin, le Poussin.

L'Estic, rossignol.

Cohan, Cohanec, chat-huant, chouette,
la Choue, Cavan, Chouan¹.

Sparfel, l'Épervier, l'Escouble, Faucon.

Emery, Hémery.

Canaber, chardonneret.

Moullec, pluvier.

Cudon, }
Dubé, } pigeon, Pichon.

Coulm, colombe, Colombel, Colombeau.

Mélenec, verdier.

Moualc'h, merle, Merlot, Merlet.

Couail, la caille, Cailleteau.

Bran, corneille, Corbel, Corbin, Corbineau.

Par, mâle, le Masle.

Balaven, papillon.

Merrien, fourmis.

Brézel, maquereau.

Lenvec, lieu (poisson).

Quélien, mouche, la mouche, Mouche-ron, Bourdon, Freslon.

CINQUIÈME ET DERNIÈRE CLASSE.

Les noms qui ne sont relatifs ni à la terre, ni aux fonctions ou à l'industrie, ni aux qualités ou défauts saillants, mais qu'on a empruntés aux plantes, aux fleurs ou aux fruits, aux meubles, aux instruments, aux habits, aux saisons, aux mois ou aux jours de la semaine, aux éléments, aux astres, aux métaux, en un mot l'on peut rejeter dans la même catégorie la plupart des sobriquets de tout genre.

§ 1^{er}. Noms de plantes, fleurs, fruits.

Plouzen, brin de paille,

Ségalen, brin de seigle.

Louzaouen, brin d'herbe.

Pellen, brin de balle d'avoine.

Colober, courte paille.

Colcanap, chanvre en feuilles.

On trouve dans la haute Bretagne des :

Brindejone,
Grain d'Orge,

Boucquet,
Pépin,

Malherbe,
Malesherbe.

¹ Ce dernier nom a été donné aux insurgés du Maine en 1793, parce qu'ils contrefaisaient le cri de la chouette pour se reconnaître dans les bois pendant la nuit. Leurs premiers chefs furent les frères Cottureau, qui tiraient de leur côté leur nom des *Cottereaux* (*cultarelli*) paysans révoltés du XIII^e siècle, ainsi appelés parce qu'ils étaient armés de courtes dagues, ou couteaux.

Malespine,
Malortie,
Blaru,
Froment,
La Palme,
Orange,

Rosier,
Pommier,
Prunier,
L'Épine,
De l'Orme,
Du Lys,

La Luzerne,
Cerisier,
Péren { Poirier,
 { La Peyre,
Meslier, (Néflier).

Nous devons faire observer que plusieurs de ces noms français sont aussi des noms de lieux.

§ 2°. *Noms de meubles, instruments, habits.*

Charette,
La Chaise,
Bouëste,
Harpe d'asne,
L'Épée, Longuépée,
Carrel, } la flèche.
Garat, }
Harnois, Beauharnais,
La Selle,
L'Éperon,
Du Heaume,
Capelle, Chaperon,
Bonnet, Bonnetbeau,
Cotelle (petit manteau),
Pélisson (surtout fourré),
Chappe de laine,

Grise laine,
Brassart,
Courtemanche et Malmanche,
Courte braie,
Courte heuse,
Le Digouris (sans ceinture),
Martel, Hachette,
Bervas (court bâton),
Bâton, Jarry,
Bourdon,
La Massue,
Foulon,
Pot et du Houle (*Olla*),
Chauderon,
Bonnescuelle,
Nau (vaisseau),

Boissel, Boisseau, Muidebled,
Palévars, Cartier,
Le Peigne,
Heuzé et Botté,
Sabot,
Soulier,
Chauczon,
Le Bas,
Porte mulle,
Beaudrap,
Gousset,
L'Écu, Malécu, Fortécu,
Beaumortier,
L'aiguillon,
Mausabre,
Gigault.

§ 3°. *Noms de saisons, mois, jours, éléments, astres, métaux.*

Printemps,
Bontemps,
Hyver,
Janvier (Guenveur),
Féburier,
Mars,
Apuril (Ebrélec),
May,
Juin,

L'Eost (août),
Pasquier et Pascal,
Nouël (Nédélec),
Toussaint,
L'Air ou Lair (Le Néar),
De l'Aigue,
Bonneau,
Fontaine,
D'outre l'eau,

Mortemer,
Rivière,
Taniou (du feu),
Fumée,
Soleil,
L'Étoile,
Le Fer,
Le Naour, l'Or,
L'Arc'hantec, l'Argenté.

Ces deux derniers noms figurent déjà parmi ceux empruntés aux couleurs; *Fontaine* et *Rivière* se trouvent aussi dans les noms de lieux.

§ 4°. *Les sobriquets de tout genre.*

Baillehache,
Bonnechose,

Bonnefoy,
Beausire,

Bienassis ou Malassis,
Bienvenu,

Bonaventure,	Gastebled,	Piederat,
Brise acier, Duracier,	Gatechair,	Piedevache,
Brisebarre,	Guetteliépvre,	Pillavoine,
Briselance,	Lasbleis (tue loup),	Poildegrue,
Brisécu,	Machefer,	Quatrebarbes,
Boilève, ou Boileau,	Machegland,	Quatresols,
Boisvin,	Malarroi,	Rougebec,
Bras de fer,	Malitorne,	Sans avoir,
Chante clerc,	Malmouche,	Sauvegrain,
Chante prime,	Malterre,	Sixdeniers,
Chante grue,	Malgaignant,	Taillecol,
Chanteloup,	Malemains,	Taillefer,
Chantepie,	Malestroît,	Taillepied,
Chantemerle,	Malmuse,	Tirecoq,
Chefdanne,	Maubec,	Toraval (casse pomme),
Chef de mail,	Maulévrier,	Tournebœuf,
Cinquante hommes,	Mauregard et Beauregard,	Tournemouche,
Cordebœuf et Couillibœuf,	Mauconduit et Mauduit,	Tournemine,
Couldebouc,	Mauny (<i>malus nidus</i>),	Touchefeu,
Coupechoux,	Mauconvenant,	Tranchant,
Coupegorge,	Maunoury,	Trousse bâcon (Porc),
Coupvent,	Mauvillain,	Trousse bœuf,
Crochebec,	D'Oultre en outre,	Tubœuf,
Dieu avant,	Passavant,	Vieille tête,
Dieu le veult,	Painenbouche,	Voisin, et ses dérivés :
Donadieu et Pardieu,	Paindavoine,	Appelvoisin,
Amour de Dieu,	Patenostre,	Bon voisin,
Amondieu,	Perceval et Parcevaux,	Mauvoisin,
Dieudonné,	Piedru,	Rechignevoisin,
L'Ecot et Malescot,	Piedlevé,	Pillevoisin, etc., etc.
Aux Epaules,	Pied'oie,	
Eveillechien,	Piedelou,	

Tous les noms ci-dessus sont tirés des *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, de Dom Morice, du *Traité de la Noblesse*, de la Roque, et du *Nobiliaire de Bretagne*.

Ils ont été pour la plupart portés par des familles d'ancienne extraction noble, dont plusieurs existent encore.

Toutefois, on peut remarquer que les noms de la dernière classe ont rarement leurs synonymes en breton; cependant ils appartiennent comme les autres à notre province, mais particulièrement à la haute Bretagne.

D'après ce qui précède, il nous semble superflu de chercher à démontrer que les noms n'ont pas pu être formés par une combinaison fortuite de voyelles et de consonnes, mais qu'ils ont été pris dans la langue parlée, et ont dû nécessairement avoir un sens.

Si aujourd'hui l'interprétation de beaucoup d'entre eux est perdue, c'est que d'une part l'orthographe a subi de grandes altérations dans le cours des siècles; et de l'autre que le même individu ne peut pas posséder tous les idiomes ou dialectes auxquels ces noms ont été empruntés. Un travail complet sur la matière demanderait donc le concours des érudits de tous les pays; mais nous en avons dit assez pour exposer la marche à suivre dans des recherches de cette nature.

Un nom est une propriété dont les révolutions sociales n'ont jamais pu détruire le prestige, et aussi longtemps que la famille subsistera, toutes les formules égalitaires seront impuissantes à empêcher l'autorité d'un nom.

Il est vrai que quelques utopistes malfaisants n'ont pas craint de proposer la suppression de la famille, et, sous prétexte de progrès, de nous faire rétrograder jusqu'aux siècles les plus barbares; mais cette monstrueuse conception a rencontré peu de partisans. Nous recommanderons aux réformateurs de cette école d'ajouter à leur programme le remplacement des noms de famille par des numéros d'ordre, pour obtenir un classement, ou mieux un déclassement plus complet de l'espèce humaine; mais jusqu'à ce que ce changement radical soit opéré, les familles comme les nations auront une histoire qu'elles tiendront à conserver. Les possesseurs légitimes de noms déjà illustrés comprendront les devoirs que cet avantage leur impose; ceux dont les noms sont plus obscurs s'en consoleront en songeant que :

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux !
